

ECOLE INTER-ETATS
DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES DE DAKAR

ANNEE 1979 — N° 1

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE LA PLACE
DE L'ÉLEVAGE DANS L'ÉCONOMIE
DE LA
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BÉNIN

THESE

présentée et soutenue publiquement le 31 janvier 1979
devant la Faculté de Médecine et de Pharmacie de DAKAR
pour obtenir le grade de DOCTEUR VETERINAIRE
(DIPLOME D'ETAT)

par

Falilou Adissa AKADIRI
né en 1950 à Porto-Novo (R.P.B.)

PRESIDENT DE THESE : Professeur François DIENG
Professeur à la Faculté de Médecine de DAKAR
DIRECTEUR DE THESE : Professeur A. Lamine NDIAYE
Professeur-Directeur de l'E.I.S.M.V. de DAKAR

LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT POUR
L'ANNEE UNIVERSITAIRE 1978-1979

I. - PERSONNEL A PLEIN TEMPS

1. - PHARMACIE-TOXICOLOGIE

Louis PINAULT Professeur

2. - PHYSIQUE MEDICALE-CHIMIE BIOLOGIQUE

N.....

3. - ANATOMIE-HISTOLOGIE-EMBRYOLOGIE

N.....

Professeur

Charles Kondi AGBA Maître-Assistant

Pascal LENORMAND V.S.N.

Soumana Abd. GOURO Moniteur

Germain SAWADOGO Moniteur

4. - PHYSIOLOGIE-PHARMACODYNAMIE-THERAPEUTIQUE

Alassane SERE Maître de Conférences

5. - PARASITOLOGIE-MALADIES PARASITAIRES-ZOOLOGIE

N.....

Professeur

Pierre Maurice TRONCY Assistant

Joseph VERCRUYSE Assistant

Armand François SENOUE Moniteur

6. - HYGIENE ET INDUSTRIE DES DENREES D'ORIGINE ANIMALE

N.....

Professeur

Malang SEYDI Assistant

Jean O. A. D. de BORGHRAVE Assistant

Amen Yawo HADZI Moniteur

7. - MEDECINE ET ANATOMIE PATHOLOGIQUE

N.....

8. - REPRODUCTION ET CHIRURGIE

N.....

Papa El Hassan	DIOP	Professeur Assistant
Yves	LOBJOY	V.N.S.
Oumarou	DAWA	Moniteur

9. - MICROBIOLOGIE-PATHOLOGIE GENERALE-MALADIES CONTAGIEUSES
ET LEGISLATION SANITAIRE

Jean	CHANTAL	Professeur
Justin Ayayi	AKAKPO	Mâitre-Assistant
Pierre	BORNAREL	Assistant de Recher- ches
Adébayo François	ABIOLA	Moniteur

10. - ZOOTECNIE-ALIMENTATION-DROIT-ECONOMIE

Ahmadou Lamine	NDIAYE	Professeur
Balaam	FACHO	Mâitre-Assistant
Régi	COUSINARD	Assistant

II. - PERSONNEL VACATAIRE

PHYSIQUE-CHIMIE

Raymond	PAULIN	Biophysique-Maître de Conférences, Faculté de Médecine et Pharma- cie
René	NDOYE	Chargé d'enseignement Fac. Méd. et Pharmacie
Moussa	FADJARA	Biophysique-Assistant Fac. Méd. et Ph.
Mme Elisabeth	DUTRUGE	Biochimie-Maître-As- sistant Fac. Méd. et Pharmacie
Mme Geneviève	BARON	Biochimie-Chef de Travaux Fac. Méd. et Pharmacie

.../...

AGRONOMIE

Simon BARRETO Maître de Recherches
ORSTOM

BIOCLIMATOLOGIE

Cheikh BA Maître-Assistant Fac.
des Lettres

BOTANIQUE

Guy MEYNART Maître-Assistant Fac.
de Méd. et Pharmacie

DROIT ET ECONOMIE RURALE

Mamadou NIANG Chercheur à l'IFAN

ECONOMIE GENERALE

Oumar BERTE Assistant Fac. des
Sciences Juridiques
et Economiques

III. - PERSONNEL EN MISSION (Prévu pour 1978-1979)

ANATOMIE-HISTOLOGIE-EMBRYOLOGIE

P. CUQ Professeur E.N.V.
Alfort

ANATOMIE PATHOLOGIQUE

Mlle Monique WYERS Maître de Conférences
E.N.V. Alfort

PHYSIQUE ET CHIMIE BIOLOGIQUES ET MEDICALES

M. ANDRE Professeur E.N.V.
Alfort

CHIRURGIE

N.....

MEDECINE

J.L.

POUCHELON

Maître-Assistant
Agrégé E.N.V. Alfort

PATHOLOGIE DU BETAIL

J.

ESPINASSE

Professeur E.N.V.
Alfort

PATHOLOGIE DE LA REPRODUCTION-OBSTETRIQUE

J.

FERNEY

Professeur E.N.V.
Toulouse

JE DEDIE CE TRAVAIL

A Ma Mère

Pour toutes tes peines, tes énormes sacrifices.
Ceci est le gage de ma reconnaissance
Amour filial

A Mon regretté Père

Très tôt tu nous as quitté, mais avant tu nous as
indiqué le chemin de l'honneur.
Que la terre te soit légère.

A Mon tuteur Moussillou AKADIRI

En témoignage de toute ma reconnaissance. Plus qu'un
tuteur tu as été et demeures un père. Tu nous as
appris à aimer le travail bien fait.

A Mon oncle Allou AKADIRI

Il n'existe pas de mots pour traduire mes sentiments ;
tu es l'exemple d'un oncle ami.
Par ta disponibilité, tes conseils, tu m'as profondé-
ment marqué.
Toute ma gratitude.

A Céline A. SAIZONOU

Que de sacrifices pour arriver à ce jour
Ce travail est également le tien
Je ne saurais te remercier.

A Mes frères et soeurs

Que de souvenirs ; parfois agréables, parfois amers.
En témoignage de mes sentiments fraternels.

.../...



A Ibou

Pour que ce travail te serve d'exemple.

A la famille AKADIRI

Toute ma reconnaissance

A la famille PARAISSO

Profonde gratitude

Aux familles SAIZONOU, da SILVA

L'expression de mes sincères reconnaissances.

A mes frères et soeurs de Xavier

En souvenir des moments passés ensemble
Toute ma gratitude.

A tous mes cousins et cousines
neveux et nièces

Toute ma sympathie.

A Deen MOUNIROU

Pour tes multiples conseils
Sentiments fraternels.


A Mouss ADEBO

Pour ta franche collaboration
Plus qu'un ami, tu as été un frère
Après de toi j'ai trouvé compréhension et encourage-
ment

A Mariama PARAISSO et Dada ALIFI

Pour votre grande affection

.../...



A Kabirou SADIKOU et famille

Toute ma gratitude

A toutes mes soeurs de DAKAR

Pour leur entière disponibilité

Toute ma reconnaissance

A tous les amis du HAC

En renouvellement de mes amitiés.

A tous mes promotionnaires et camarades de l'UNB

A tous mes camarades de promotion de l'EISMV

Excellents souvenirs des moments passés ensemble.

A tous les Etudiants de l'EISMV

A tous mes amis et proches notamment :

Daouda	Idriss
Séno	Armand
Toïgbé	Emile
Lucienne	Paraïso
Ngaaty	Sarr
Bineta	Fall
Amoussa	Rallou

et tant d'autres, trop nombreux pour être cités

Vives amitiés

A Scholastique

Pour ta contribution à la réalisation de ce travail

Toute ma reconnaissance.

A tous ceux qui directement ou indirectement m'ont apporté
leur précieux concours.

.../...

A Monsieur Habib FILFILI et famille

Mon séjour au ranch m'a permis d'approfondir mes connaissances dans l'embouche bovine, l'élevage porcin industriel et l'aviculture. J'en garderai toujours un excellent souvenir

Soyez assurés de ma reconnaissance.

A Jacques TRUNET du Ranch FILFILI

Pour ton sens de l'organisation, ta simplicité et ton goût du travail.

A tout le personnel du Ranch FILFILI (AGROCAP)

Pour votre collaboration, toute ma sympathie.

A Codé DIOP

Censeur du Lycée A.S. (Rufisque) et Collègues
Mes meilleurs souvenirs.

Au Docteur HOUNTONDJI

Qui nous a donné l'occasion de réfléchir sur la place de l'élevage dans l'économie béninoise
Toute notre reconnaissance.

Au Docteur SAKA

Nous avons apprécié votre esprit de collaboration

A tous nos aînés

A tout le personnel du service de l'élevage du Bénin.

.../...

A Notre Président de thèse

Monsieur le Professeur F. DIENG

L'admiration que nous avons pour vous nous a conduit à vous demander d'assurer la présidence de notre jury de thèse.

Vous nous avez fait l'insigne honneur d'accepter
Veuillez trouver ici l'expression de nos hommages respectueux.

A Notre Maître

Monsieur le Professeur Ah. L. NDIAYE

Malgré vos multiples occupations vous avez accepté de continuer ce travail avec nous. Vous êtes l'un des professeurs dont l'éventail de l'enseignement permet de suivre l'étudiant depuis son entrée jusqu'à la sortie. Cette particularité nous a permis de mieux vous connaître et d'apprécier vos hautes qualités humaines et morales.

Nous emportons avec nous le souvenir d'un homme d'action

Profonde reconnaissance.

A Monsieur le Professeur J. FERNEY

Vous avez juste eu le temps d'assurer les bases de ce travail, lorsque le devoir vous a sollicité ailleurs.

La richesse de votre enseignement et votre bienveillante sollicitude sont les expressions du souvenir que nous gardons de vous.

Hommages respectueux.

A tous ceux qui ont contribué à notre formation
Maîtres d'Ecole et Professeurs de Lycée

Profonde reconnaissance.

A l'EISMV de DAKAR

Notre attachement.

A Mon Pays le BENIN

Sois assuré de ma disponibilité
Bien te servir est ma préoccupation

A Notre Pays hôte : Le SENEGAL

Terre de la consécration de notre formation
Je te suis infiniment lié.

"Par délibération, la Faculté a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation".

I N T R O D U C T I O N

Une économie nationale se compose de plusieurs secteurs dont chacun participe à la réalisation du Produit Intérieur Brut (P.I.B.). Il n'est donc pas inutile de s'interroger sur la place qu'occupent les productions animales en général et l'élevage en particulier dans l'ensemble des activités économiques d'un pays comme la République Populaire du Bénin.

Bien que nous couvrant pas l'intégralité de ce que les économistes appellent communément secteur, l'élevage se doit dans un pays de participer également à la réalisation et à l'amélioration du P.I.B. et ceci à travers tous les secteurs : Primaire, industriel et commercial.

Il peut paraître ambitieux qu'un jeune vétérinaire se penche sur un tel problème. En réalité ce n'est pas un hasard si nous l'avons choisi puisque durant toute notre scolarité nos maîtres ont toujours voulu attirer notre attention sur le rôle que peut et doit jouer le vétérinaire dans le développement socio-économique de nos jeunes nations. C'est ainsi que le professeur FERNEY citant le Docteur LE BERRE **ne cessait de nous** : répéter qu'"il faudra faire de l'argent avec l'élevage et non faire de l'élevage avec de l'argent".

Et le professeur Lamine NDIAYE de nous rappeler que "l'élevage, loin d'être une simple conduite du troupeau est une véritable industrie qui se propose par le biais de l'animal de valoriser les produits non utilisés par l'homme en produits nobles à savoir la viande, le lait et les oeufs".

Dans ce travail nous n'avons pas perdu de vue l'autre aspect fondamental que doit revêtir l'élevage dans nos pays : celui de la participation à la couverture des besoins en protéines d'origine animale ; cet aspect est d'autant plus important que la poussée démographique devient de plus en plus inquiétante. A notre avis les deux aspects sont liés dans la mesure où il faut recourir aux importations pour combler la production intérieure insuffisante et qui dit importations dit automatiquement fuite de capitaux et par voie de conséquence aggravation du déficit de la balance commerciale.

La place de l'élevage dans l'économie en République Populaire du Bénin : tel est donc le sujet sur lequel nous nous proposons de réfléchir ; nous n'avons pas la prétention de faire un travail de spécialiste, d'ailleurs l'ampleur du sujet nécessiterait une équipe pluridisciplinaire composée de vétérinaires, d'économistes, d'agronomes, de sociologues etc...

Pour ce qui nous concerne nous nous sommes contentés des observations que nous avons pu faire et des renseignements obtenus au cours de nos stages périodiques effectués sur le terrain.

Notre étude comprendra cinq chapitres.

Le premier chapitre sera consacré à la structure de l'économie béninoise avec les grandes lignes du cadre physique.

Dans le second chapitre nous présenterons un aperçu sur l'élevage en République Populaire du Bénin.

Le troisième chapitre sera consacré à l'étude de la place des productions de l'élevage dans le secteur commercial, en essayant de dégager comment l'élevage s'intègre aux autres activités économiques ; ce qui nous permettra dans le chapitre suivant de dresser un bilan sur la valeur des productions de l'élevage et leur part dans le P.I.B.

Dans le cinquième et dernier chapitre, à partir des entraves au développement de l'élevage que nous aurons relevées nous essayerons de faire des propositions pour une amélioration de l'exploitation de ce capital vivant qu'est le bétail.

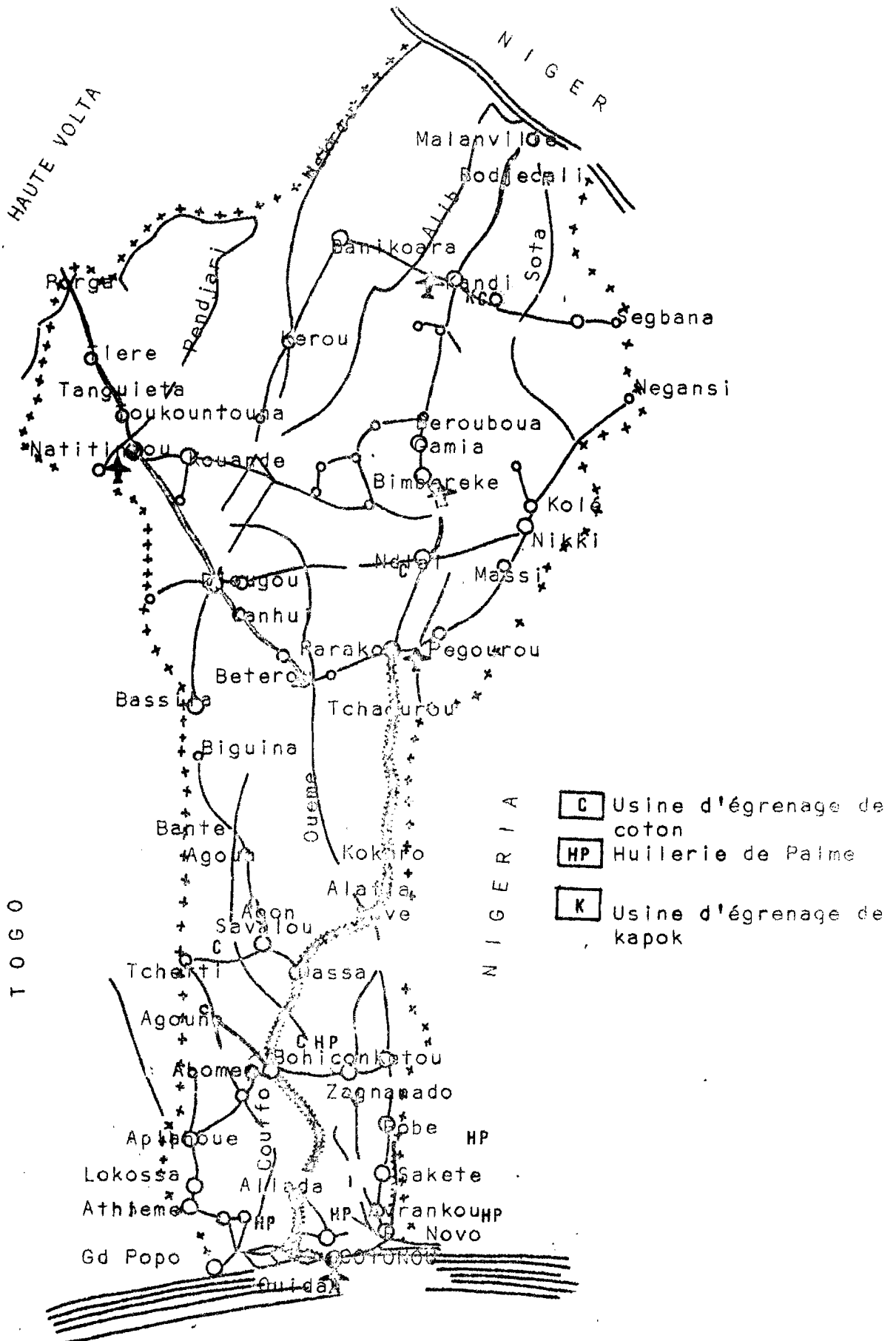
Nous voulons rappeler que la finalité de cette étude est l'homme, car quelle que soit la forme d'élevage envisagée et quel que soit le profit que l'on en tire, le but recherché doit être le mieux être de l'homme.

PREMIER CHAPITRE

LES STRUCTURES DE L'ECONOMIE BENINOISE

- I - LE CADRE PHYSIQUE
- II - LE CADRE HUMAIN : LA DEMOGRAPHIE
- III - LES PRINCIPAUX SECTEURS DE L'ECONOMIE ET LE P.I.B.

Carte n° 1 : R.P.B. : Présentation générale



I - LE CADRE PHYSIQUE

La République Populaire du Bénin couvre une superficie de 112.600 km², formant une bande de terre orientée Nord-Sud ; la partie Nord est plus évasée, (325 km de large) que le Sud, large de 110 km.

1) Les limites

La République Populaire du Bénin est limitée à l'Ouest par le TOGO et la HAUTE-VOLTA, à l'Est par le NIGERIA, au Nord par le NIGER et au Sud par le Golfe du Bénin.

2) Le climat

Deux zones climatiques sont à distinguer :

a - Au Sud

Le climat est de type équatorial caractérisé par une forte humidité ; la température y est constamment élevée et oscille entre 23° C et 32° C. L'année se partage en quatre saisons : deux saisons des pluies de durée inégale et deux saisons sèches une grande et une petite. La grande saison des pluies débute en mars pour finir en juin.

La petite saison sèche couvre juillet et août.

La petite saison des pluies dure septembre-octobre-novembre et la grande saison sèche va de décembre à février.

La moyenne des pluies est de 1200 mm.

b - Au Nord

Le Nord du pays a un climat typiquement soudanien ; ici le degré hygrométrique est nettement moins élevé. On y distingue une saison des pluies de mai à septembre et une

.../...

saison sèche d'octobre à avril.

L'amplitude thermique journalière est plus importante, l'insolation est plus forte et plus longue.

Les différentes zones climatiques ont une influence sur la conduite du troupeau. Au Sud l'humidité permanente du sol est propice au développement des parasites et des maladies bactériennes telles que la streptothricose, la pasteurellose dont l'incidence économique comme nous le verrons plus loin est indéniable.

Dans le Nord au cours de la longue saison sèche, seules persistent quelques galeries forestières véritables gîtes à glossines que les éleveurs doivent éviter.

3) Le relief

A l'exception du massif de l'Atacora dans le Nord-Ouest dont l'altitude varie entre 500 et 800 mètres, le relief est peu tourmenté dans l'ensemble. On distingue cinq régions naturelles du Sud au Nord.

Une zone côtière basse et argileuse, c'est le domaine de la palmeraie et des cocotiers.

Une zone intermédiaire dite terre de barre.

Une zone moyenne de forêt clairsemée.

Le massif de l'Atacora.

Les plaines du Niger avec un climat soudanien et des sols fertiles.

4) Hydrographie

On trouve en République Populaire du Bénin, quatre

grands bassins versants :

. Au Nord

- le Pendjari (200 km) fait partie du bassin versant de la Volta

- les affluents du fleuve Niger : le Mékrou (250 km),

l'Alibori (250 km) et la Sota (125 km).

Au Centre et au Sud, l'Ouémé long de 450 km. De l'Atacora il descend vers le Sud et se divise en deux branches ; la branche occidentale (Sö) se jette dans le lac Nokoué près de Cotonou, la branche orientale se jette dans la lagune de Porto-Novo.

Au Sud-Ouest le Couffo (125 km) alimente le lac Ahémé et débouche dans le réseau lagunaire.

Au Centre le Mono prend sa source au Togo, se jette dans la mer à Grand-Popo, il forme la frontière entre le Togo et la République Populaire du Bénin.

Le climat de la République Populaire du Bénin est caractérisé par un disponible en eau suffisant ; le pays reçoit des pluies régulières et étalées dans le temps ; ces ressources sont complétées par les crues annuelles des fleuves.

Pourtant à certaines époques de l'année l'eau devient rare dans le Nord du pays ; l'incidence sur les pâturages est certaine d'où les grands mouvements de bétail observés chaque année dans cette partie du pays. (21).

II - LE CADRE HUMAIN : LA DEMOGRAPHIE

La dernière enquête démographique effectuée en République Populaire du Bénin date de 1961, un recensement général prévu pour 1975 n'a pas pu être réalisé. Les chiffres avancés par les services spécialisés sont des estimations faites sur la base des résultats de 1961 et du recensement à Cotonou en 1964.

En attendant donc le prochain recensement nous nous contenterons de ces chiffres qui donnent une idée sur la tendance générale d'évolution de la population et qui peuvent être utilisés comme instruments de travail à caractère économique et social.

1. POPULATION ET GROUPES ETHNIQUES

La population de la République Populaire du Bénin est estimée à 3.012.000 habitants. Cette population est très inégalement répartie du Sud au Nord. La densité qui est de 120 habitants au km² dans la province de l'Atlantique (Sud-Est) tombe à 6 dans l'Atacora (Nord-Ouest). Le taux de croissance annuel est de 3,5 à 4 %. On compte officiellement 46 ethnies rassemblées en 12 grands groupes :

. Le Bas Bénin

Allant de la côte jusqu'au Nord d'Abomey ; c'est le domaine des populations Adja-Fons. On y rencontre les densités les plus fortes pouvant atteindre 125 à 200 habitants au km² sur les plateaux de Porto-Novo.

Entre Ouidah et Anecho on trouve les Minas.

. Le Moyen Bénin

C'est le domaine des populations d'origine Yoruba (Kétou-Savé-Savalou). Il constitue une zone tampon entre le Nord et le Sud.

. Le Nord-Ouest

On y rencontre des groupements nombreux et divers. Les groupes les plus caractéristiques sont désignés sous le nom générique de Somba disposant de techniques agricoles élaborées pour survivre dans une région peu favorisée.

. Le Nord-Est

Il est occupé par les groupes soudanais, dont le plus important est celui des Baribas. C'est dans cette région qu'on rencontre des groupements Peul (68.000) pratiquant l'élevage ; c'est la région ayant le plus faible densité avec de vastes étendues inhabitées.

La population de la République Populaire du Bénin est essentiellement rurale (tableau I) 87 % de ruraux contre 13 % de citadins. La répartition de la population par groupe d'âge est la suivante :

1 à 14 ans	: 46 %
15 à 59 ans	: 48,8 %
60 ans et plus	: 5,6 %

Le tableau II montre la possibilité pour un même individu de pratiquer à la fois l'agriculture et l'élevage, on rencontre en effet des Peul sédentaires menant de pair une activité d'éleveurs et de cultivateurs, de la même façon qu'il existe des paysans acquis à l'élevage.

La population d'éleveurs est faible : seulement 1,44 % du secteur primaire, 1,2 % de la population active.

La population de la République Populaire du Bénin est caractérisée par un rythme d'évolution relativement rapide. Il existe un mouvement migratoire interne qui vient gonfler la population des grandes villes et plus particulièrement Cotonou. Les statistiques de l'ONU citées par ASSO BGA (19) prévoient pour l'an 2000 une population de 982.000 habitants pour l'ensemble des centres urbains.

.../...

Les grosses agglomérations étant considérées comme les grands centres de consommateurs, les effets de cette poussée démographique se traduiront ici par un accroissement de la demande en protéines d'origine animale.

Il existe également un mouvement migratoire externe caractérisé par un accroissement du nombre de départs annuels tant vers les pays limitrophes que lointains ; il est certain que le démarrage à grandes échelles de projets agricoles pour un meilleur développement économique pourrait en modifier les données de façon sensible.

**TABEAU I : POPULATION ESTIMEE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU
BENIN EN 1975
REPARTITION PAR PROVINCE ET PAR HABITAT**

PROVINCES	SUPERFICIE en km ²	POPULATION EN MILLIERS D'HABITANTS						DENSITE	
		Rurale	%	Urbain	%	Total	%	Rura: le	Moy :ne
OUEME (Sud)	4 700	560	18	104	3,3	664	21,3	119	141
ATLANTIQUE (Sud-Est)	3 200	318	10,2	210	6,7	528	16,9	99	165
MONO (Sud-Ouest)	3 800	432	13,9	7	0,2	439	14,1	114	116
ZOU (Centre)	18 700	601	19,4	59	1,8	660	21,2	32	35
BORGOU (Nord-Est)	51 000	400	12,9	23	0,7	423	13,6	9	8
ATACORA (Nord-Ouest)	31 200	382	12,4	16	0,5	398	12,9	12	13
ENSEMBLE	112 600	2 693	86,8	419	13,2	3 112	100	24	28

Source : Annuaire statistique de la République Populaire du Bénin 1975

TABLEAU II : POPULATION MASCULINE DE 15 ANS ET PLUS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE ET LA ZONE D'HABITAT

Unité : millier d'habitants

SECTEURS	1 9 7 3			1 9 7 4			1 9 7 5		
	RURAL	URBAIN	TOTAL	RURAL	URBAIN	TOTAL	RURAL	URBAIN	TOTAL
S. primaire	371	9	589	382	9	606	392	10	623
Agriculture	354	7	562	364	7	577	373	8	593
Elevage	3	3	8	3	3	9	3	3	9
Pêche	17	2	19	17	2	19	18	2	20
Forêts	3	3	3	1	3	1	1	3	1
S. secondaire	28	17	49	29	18	51	30	18	52
S. tertiaire	29	27	61	29	28	62	30	28	63
Ensemble	428	53	699	440	55	719	452	56	738

Source : Annuaire statistique de la République Populaire du Bénin 1975.

III - LA PRODUCTION INTERIEURE (P.I.Be) ET LES PRINCIPAUX
SECTEURS DE L'ECONOMIE

A) Définition des principaux agrégats

Production Intérieure Brute (P.I.Be)

Ou somme des valeurs ajoutées ; elle caractérise l'évolution économique d'un pays. Elle est exprimée par la différence entre la valeur des biens ou services produits et celle des fournitures.

Produit Intérieur Brut (P.I.B.)

Il est égal à la production intérieure brute augmentée des services rendus par les administrations et les domestiques des ménages.

Le Produit Intérieur Brut au coût des facteurs est égal au P.I.B. au prix du marché diminué des impôts indirects.

Produit National Brut (P.N.B.)

C'est la somme du P.I.B. et du solde des revenus de facteurs avec l'extérieur

Produit Intérieur Net (P.I.N.)

Il exprime la différence entre le Produit Intérieur Brut et les amortissements

Revenu National (R.N.)

C'est le Produit National Net au coût des facteurs

Le tableau III page 15 montre l'évolution de quelques agrégats nationaux au Bénin.

.../...

TABLEAU III : EVOLUTION DE QUELQUES AGREGATS NATIONAUX EN MILLIONS DE FRANCS CFA

A N N E E	1965	1967	1970	1974	1975
Produit Intérieur Brut (PIB)					
au prix du marché	46 475	48 678	68 711	107 637	112 780
au coût des facteurs	42 937	43 817	61 208	98 359	103 176
Produit National Brut (PNB)	46 343	48 664	-	103 214	107 650
Revenu National au coût des facteurs	39 835	40 587	-	93 525	97 650
Population (Millions d'hab)	2,38	2,51	2,71	3,02	3,11
Revenu National (RN) par tête en francs CFA	16 758	16 183	-	34 177	34 614

Source : Annuaire Statistique du "Dahomey" 1973
et Comptes de la Nation 1978

.../...

B) LES DIFFERENTS SECTEURS DE L'ECONOMIE BENINOISE

Classiquement on regroupe les secteurs économiques en trois grandes catégories :

Le secteur primaire (Agriculture, Pêche, Mines) est celui de la production des denrées brutes.

Le secteur secondaire est celui de la transformation de ces matières premières : c'est le secteur industriel.

Le secteur tertiaire regroupe les activités fort hétérogènes : transports, commerce, services publics et privés, fonction publique.

Le tableau IV montre la répartition du P.I.B. par secteur. Le secteur rural est la deuxième source d'alimentation du P.I.B. venant après le secteur commercial.

En République Populaire du Bénin le secteur rural se confond avec le secteur primaire ; l'agriculture et l'élevage sont prépondérants avec respectivement 76,17 % et 11,11 % du secteur primaire et 25,86 % et 3,77 % du P.I.B. total en 1970. L'accroissement annuel de la production intérieure brute est notable ; il est passé de 9,6 % en 1975 à 11,0 % en 1976. Cet accroissement s'est fait à la faveur du secteur commercial et industriel.

En 1976 la participation des divers secteurs de l'économie à la formation du P.I.B. est évaluée à 29 % pour le secteur primaire, 14 % pour le secteur secondaire et 57 % pour le secteur tertiaire (4).

Nous parlerons essentiellement du secteur primaire en disant quelques mots sur le secteur industriel.

TABLEAU IV : REPARTITION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT AU PRIX DU MARCHE PAR BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

S E C T E U R	1967		1970		1975	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
S. primaire	17173	35,3	20690	34,1	39193	34,7
Agriculture	12764	26,2	15760	25,8	29385	26
Elevage	2105	4,5	2300	4	5360	4,8
Sylviculture	1446	2,9	1550	2,5	2223	1,9
Pêche	858	1,7	1080	1,8	2225	1,9
S. secondaire	5207	10,7	7480	12,3	16677	14,7
Industries modernes	1429	2,9	3100	5,1		
Artisanat	1769	3,6	2050	3,4	11801	10,5
Constructions	2009	4,2	2330	3,8	4876	4,3
S. tertiaire	26298	54	32750	53,6	56910	50,5
Commerce	9305	19,1	12100	19,8		
Transports	1835	3,7	2227	3,7	29123	25,8
Autres services	4408	9,0	5223	8,5		
Administration	6550	13,4	8000	13,2	10960	9,7
Droits et taxes à l'importation	4200	8,8	5200	8,5	5867	5,2
Total PIB	48678	100	60920	100	112780	100

Source : Annuaire statistique 1967, 1970, 1975.

1) Le secteur industriel

Ce secteur est de faible importance, il est dominé par les industries alimentaires et agricoles avec en tête les huilleries de palme, de palmistes et de graines. On estime qu'à elles seules elles ont réalisé un chiffre d'affaires de six milliards en 1971. A côté de celles-ci on note un regain d'activité du secteur manufacturier avec les meuneries, les boissons et l'impression des cotonnades.

Une autre activité industrielle importante est le boyage de clinker pour la production de ciment (164.000 tonnes en 1975). Dans tous les cas la marge de la valeur ajoutée reste faible (3) ; les résultats de l'industrialisation ne sont pas brillants malgré les allégements du code des investissements et son régime spécial D.

2) Le secteur primaire

L'économie béninoise a jusqu'ici reposé sur le secteur rural, c'est une des caractéristiques dominantes des pays en voie de développement. Cela est si vrai que dans la constitution du 26 août 1977 (8). Il est bien stipulé dans l'article (15) du chapitre II de l'économie : "l'économie de la République Populaire du Bénin a pour base l'agriculture et pour moteur l'industrie?"

Plus loin on peut lire : "l'Agriculture deviendra pleinement la base de l'économie dans la lutte pour affirmer la direction et le contrôle effectif de l'état révolutionnaire dans le secteur industriel". Mais l'agriculture ce n'est pas seulement les productions agricoles ; c'est la matière vivante, c'est l'homme avec son sens du temps qui n'est pas forcément le nôtre, son attachement à ce qu'il connaît ; ce sont les sols, les animaux, le climat ; c'est ensuite ceux à qui sont destinées les productions. Tout cela forme un ensemble qu'intéresse l'agriculture. Ce sont les mêmes composantes que nous re-

trouvons comme éléments constitutifs des bases de l'élevage (44).

Ainsi donc l'agriculture (sens large) est le fer de lance de l'économie béninoise, elle occupe 85 % de la population et constitue la principale source de revenus de cette importante fraction.

Le mode traditionnel est encore largement pratiqué plus particulièrement au niveau des cultures vivrières où l'on a conservé des techniques ancestrales qui expliquent leurs faibles rendements.

A côté de ces cultures les exigences du commerce international ont conduit à la promotion des cultures commerciales appelées communément industrielles, mais qu'il serait plus juste d'appeler cultures d'exportation ; elles assurent un revenu significatif non plus sur le plan individuel mais pour l'ensemble du pays.

Depuis l'indépendance les différents plans qui se sont succédés se sont efforcés de promouvoir une agriculture à la hauteur des besoins mais cette ambition ne s'est pas traduite concrètement par une amélioration notable du revenu du producteur. C'est ainsi que l'agriculture a d'abord eu pour tâche le développement des cultures d'exportation ce qui a relégué au second rang le développement des cultures vivrières et l'élevage.

Comment se présente l'agriculture béninoise ?

2.1. Les cultures d'exportation

Leurs productions dépendent des conditions atmosphériques et aussi des cours des denrées qui peuvent encourager

.../...

ou décourager les paysans.

2.1.a. Le Palmier à huile

Le Bénin a été pendant longtemps l'un des premiers producteurs de palmier à huile d'Afrique. En effet c'est sur ce produit que reposait l'économie béninoise ; il représentait 73 % des exportations en 1972 (3).

Le fait que le palmier à huile soit considéré comme principal produit ne relève pas en réalité d'une adaptation particulière de notre pays à cette culture ; en effet la République Populaire du Bénin n'a pas échappé au fait colonial de la spécialisation des colonies pour les cultures d'exportation : Entreprise d'intérêt unilatéral faisant de l'Afrique une source de matières premières et un débouché de produits finis (42), processus qui bloquera tout germe de diversification et partant de développement économique véritable.

C'est cet état de choses qui a permis au Bénin de mériter pendant quelques années le titre pompeux de premier producteur de palmier à huile d'Afrique de l'Ouest qu'on retrouve dans les anciens ouvrages traitant de l'Economie du "Dahomey" ne précisant pas toutefois qu'il servait surtout à l'approvisionnement de la métropole en denrées agricoles tropicales.

Les cultures du palmier offrent deux visages : les peuplements naturels et les plantations industrielles.

Les peuplements naturels

Les peuplements naturels couvrent environ 400.000 ha représentés par une trentaine de milliers de pieds qui sont exploités par les populations du Sud pour la production artisanale d'huile alimentaire. La production est estimée entre 20.000 à 30.000 tonnes par an.

Les plantations Industrielles

Parallèlement à ces plantations naturelles il y avait un programme de recherches scientifiques qui devait aboutir à la plantation de palmeraies sélectionnées. Ce travail a commencé depuis 1955 sur crédits étrangers et en 1963 le recensement des terres à vocation élaicole a été établie par l'IRHO (Institut de Recherche sur les Huiles et Oléagineux) qui a sélectionné 40.000 ha.

Le tableau V montre la répartition des plantations Industrielles en 1970.

Il est à remarquer que deux secteurs (Agonvy à l'Est et Hinvi au Centre) occupent 66 % du total des plantations. Par ailleurs tous les secteurs sont situés dans le Sud du Bénin où la pluviométrie est plus élevée.

TABLEAU V : PLANTATIONS INDUSTRIELLES DE PALMIERS A HUILE
SÉLECTIONNES EN 1970

SECTEURS	SUPERFICIE (ha)
Gbada	1 500
Agonvy	7 513
Hinvi	8 607
Djavi	528
Honin	4 055
Djonon	370
Sakété	400
Calavi	815
Ouédo	422
TOTAUX	24 210

Le tableau VI montre l'évolution de la production. Certaines campagnes ont été particulièrement mauvaises (1971-72) et 1972-73 ; d'autres comme 1968-69 sont satisfaisantes, cependant le niveau de 1970-71 n'est pas encore retrouvé.

La comparaison des tableaux VI et VII montre que l'huile et les dérivés du palmier sont produits presque exclusivement pour l'exportation c'est ainsi que des 10.441 tonnes commercialisées par la "SNAHDA" (Société Nationale des Huileries du "Dahomey") en 1971/1972 9599 tonnes ont été exportées.

Les tourteaux de palmiste méritent également une attention particulière en raison du rôle qu'ils peuvent jouer dans l'alimentation du bétail, et pourtant

Sur 28659 tonnes commercialisées en 1972
26659 tonnes sont exportées soit 93 %. Un effort doit être fait pour réduire ce taux.

TABLEAU VI : PRODUCTIONS D'HUILE ET DERIVES DU PALMIER

Campagne de production	HUILERIE DE PALME			HUILERIE DE PALMISTE	
	Régimes collectés	Production d'huile	Production de palmistes	Huile de palmistes	Tourteaux
1966 - 1967	73882	6891	5510	18253	19079
1967 - 1968	98371	8850	7185	23090	22488
1968 - 1969	122882	12408	9909	25545	25042
1969 - 1970	134050	14265	10287	23255	22698
1970 - 1971	138288	13492	10783	30556	28938
1971 - 1972	53095	5335	3863	22139	22258
1972 - 1973	60282	6525	4518	22172	21478
1973 - 1974	82900	9800	-	17200	-
1974 - 1975	88800	13700	-	21200	-
1975 - 1976	128400	23000	-	21400	-
1976 - 1977					

Source : Indicateurs économiques : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
Février 1973 et Novembre 1977

TABLEAU VII : EVOLUTION DES EXPORTATIONS D'HUILE DE PALME ET DERIVES

A N N E E	Huile de pal- me	Palmistes	Huile de palmistes	Tourteaux palmistes
1968	10 526	7 153	22 715	23 516
1969	10 483	9 800	27 925	25 374
1970	16 966	10 400	22 155	21 934
1971	17 063	11 000	23 666	22 551
1972	9 600	5 900	27 037	28 646

Sur le plan économique le développement du palmier à huile a permis de réduire l'importation des corps gras et d'assurer l'approvisionnement de la nouvelle Industrie savonnaire pour une transformation sur place.

La commercialisation était assurée par des sociétés étrangères appuyées par des groupes techniques spécialisés dans le traitement et la commercialisation des oléagineux ;

Depuis quelques années, les usines sont passées sous le contrôle et la gestion effectives de l'état béninois par deux sociétés d'Etat : la SOBEPALH (Société béninoise pour le développement du palmier à huile) qui en plus de ses occupations purement agricoles a développé un élevage sous palmeraie très apprécié et la SONICOG (Société Nationale pour l'Industrie des Coprs Gras).

LA SOBEPALH

La Société béninoise pour le développement du palmier à huile, gère 3 huileries (Mono, Grand Minvi et Grand Agonvy) et depuis le 1er avril 1976 3 huileries de la SONICOG (Ahozon, Gbada et Avrankou).

Il faut noter que jusqu'à présent les palmeraies gérées par la SOBEPALH sont la **propriété** des coopérateurs.

Les trois huileries de la SOBEPALH emploient une main d'oeuvre permanente de 365 personnes et réunissent 193 saisonnières. Elles ont réalisé en 1974/75 un chiffre d'affaires de plus de un milliard.

Le Développement du palmier à huile et annexes a été possible grâce à l'afflux relativement massif de capitaux étrangers soit sous forme d'aide ou de subventions essentiellement de la BIRD (Banque Internationale pour la Reconstitution et le Développement), le FAC (Fonds d'Aide et de Coopération), le FED (Fonds Européen de Développement).

Malgré tout il reste beaucoup à faire et la République Populaire du Bénin est largement dépassée par le Nigéria et la Côte d'Ivoire, les plantations de ce dernier pays, en 1974, couvraient 80.000 ha avec 45.000 en plantations industrielles produisant 400 tonnes d'huile, 650.000 tonnes de régimes alimentant 9 huileries, ce qui la situe au rang de 4e producteur mondial (14).

Ainsi le Bénin devient moins compétitif que d'autres pays qui bénéficient d'une pluviométrie plus élevée et d'un matériel végétal hautement productif. A ces facteurs s'ajoute le problème des excédents de beurre des pays de la communauté dont parlait déjà le Docteur GUELLY (33) qui semble compromettre partiellement les productions d'huile végétale des pays associés.

La solution ~~sem~~ble être la diversification des cultures.

.../...

LA SONICOG

Société d'Etat au capital de 600 millions, elle exploite à titre transitoire une huilerie de palme à Bohicon, une huilerie de palmiste à Cotonou et une savonnerie à Porto-Novo.

Le traitement des produits du palmier représente un pourcentage très élevé dans l'ensemble de ses activités.

Son chiffre d'affaire en 1974/75 s'est élevé à 55.337 millions. Le niveau de production de la campagne 1974/75 est le suivant : (1).

Huile de palme	:	5128	tonnes
Huile de coprah	:	123	tonnes
Tourteaux coprah	:	68	tonnes
Palmistes	:	3250	tonnes
Tourteaux palmistes	:	21203	tonnes
Huile de palmiste	:	21141	tonnes

Ici également la quasi totalité des productions est destinée à l'exportation.

Pour l'huile de palme les principaux clients sont : la C.E.E., l'URSS, le Niger, le Sénégal.

Pour l'huile de palmiste : la C.E.E., la Grèce, le Sénégal, l'Algérie.

En tant que source d'approvisionnement, la SONICOG bénéficie également d'attentions particulières des investisseurs : c'est ainsi que les investissements totaux réalisés à mi-1975 s'élevaient à 4,3 milliards de francs C.F.A. dont 300 millions réalisés en 1974/75.

2.1.b. Le coton

La culture du coton dont le développement a commencé en 1955 répond au souci de rompre avec la structure unidimensionnelle de l'économie de la République Populaire du Bénin basée essentiellement sur le palmier à huile ;

Pendant longtemps la production et la commercialisation ont été l'affaire de sociétés d'intervention telles que la CFDT (Compagnie Française des Textiles), la SATEC (Société d'Assistance Technique et de Conseil) avec participation du Bénin. Mais depuis le 1er octobre 1973 l'ensemble des activités **est** couvert par la Société Nationale du Coton (SONACO). Toutefois la CFDT intervient pour la prestation en personnel agricole, administratif et industriel.

Une autre société nationale : la SOCAD (Société de Commercialisation Agricole du "Dahomey") devenue SONACEB (Société Nationale pour la Commercialisation et l'Exportation du Bénin) assure la commercialisation.

Deux provinces se distinguent dans la production du coton il s'agit du Zou et du Borgou. Entre 1966 et 1970 ces provinces ont bénéficié d'importants crédits du FAC d'un montant respectif de 559 et 737 millions de francs CFA.

Parallèlement à la masse de capitaux étrangers, il y avait une stimulation intérieure caractérisée par une amélioration du prix d'achat au producteur lequel est passé de 21 francs CFA en 1972/73 à 50 francs le kilogramme pour le coton premier choix et 30 francs pour le coton deuxième choix en 1975.

La production qui a connu une augmentation en 1967/1968 a regressé en 1973/1974. Cette baisse est liée essentiellement aux mauvaises conditions climatiques mais il semble aussi que les mutations fréquentes du personnel d'encadrement ne sont pas sans effet.

Le coton fibre représente le deuxième produit d'exportation mais depuis 1976 une importante partie de la production est destinée à l'approvisionnement de l'industrie béninoise des textiles.

2.1.c. Autres productions à caractère Industriel

Le cocotier

Grâce à ses produits (noix fraîche riche en protéines, et hydrate de carbone, le coprah, les tourteaux de coprah, les fibres et la coque) le cocotier se trouve au rang des cultures d'exportation dont l'extension des superficies reste soumise à des problèmes technique, humain et sanitaire.

Ce produit possède de nombreux atouts qui doivent inciter le gouvernement à baser sur le cocotier un programme de diversification des oléagineux.

L'arachide

Le Bénin n'est pas un gros producteur d'arachide mais les efforts entrepris permettent beaucoup d'espoirs. Ainsi le plan 1966/1970 a prévu une huilerie à Bohicon dans la province du Zou.

Le redressement du prix d'achat au producteur qui est passé de 22 Frs CFA en 1969 à 40,50 F en 1974 est également un facteur favorable.

L'Anacardier

Il connaît un effort certain, les plantations couvrent 9000 ha, il a bénéficié d'importants crédits du FED, 120 millions en 1967 ; 780 millions en 1972. Le Bénin dispose de la première usine à décortiquer de l'Afrique francophone, construite à Parakou. Sa capacité estimée à 1500 tonnes par an doit permettre la transformation de ce produit sur place.

Le café

Fort du quota que lui a attribué en 1962 la conférence réglementant à l'échelon mondial la commercialisation du café (2100 tonnes) (1), le Bénin a lancé un programme d'amélioration de ce produit. Les récoltes qui ont tourné autour de ce chiffre entre 1969 et 1972 ont connu un effondrement inquiétant depuis 1974.

Le cacao

La commercialisation de ce produit subit fortement l'influence des fluctuations du marché ; le record de production a été atteint en 1972/73 avec 1926 tonnes.

Le tabac

987 tonnes ont été commercialisées en 1972.

2.2. Les cultures vivrières

2.1.a. : Superficies cultivées

Elles sont estimées à 925.000 ha soit moins de 9 % de la superficie totale (11.262.000 ha) réparties comme suit :

Céréales	: 495.000 ha
dont	: 380.000 ha pour le maïs
	88.000 ha pour le sorgho
	16.000 ha pour le mil
	7.500 ha pour le fonio
	3.000 ha pour le riz
Tubercules	: 200.000 ha
Légumes	: 100.000 ha

Le maïs

C'est la base de l'alimentation dans les quatre provinces du Sud, (environ 2,2 millions de personnes). Avec

un rendement de 600 kg l'hectare et une superficie de 200.000 ha la province de l'Ouémé (Sud-Est) fournit plus de la moitié de la production qui s'élève à :

199 813 tonnes en 1969

228 000 tonnes en 1970

175 000 tonnes en 1969

Le sorgho

Il représente la principale culture céréalière du Nord, la production a été largement affectée par les aléas climatiques surtout en 1970 où on a enregistré la production la plus basse (4260 T) contre 63500 en 1969.

Le manioc

Comme le maïs il est surtout cultivé dans le Sud et le Centre. C'est la première production en importance pour les tonnages des cultures vivrières. Pour un total de 812.000 tonnes produit en 1970, l'Ouémé vient en tête avec 456.000 tonnes ; suivi du Mono (136.000 t) et de l'Atlantique (103.000 t).

Le riz

La riziculture est encore peu développée. La production est loin d'assurer les besoins de la consommation estimée à environ 15.000 tonnes. L'année 1971 a été la meilleure avec 54440 tonnes.

Autres cultures vivrières

L'igname cultivée dans le Nord et le Centre vient en deuxième position après le manioc du point de vue tonnage. La patate : 70.000 à 80.000 tonnes essentiellement dans l'Ouémé.

Les cultures industrielles bénéficient d'un circuit de commercialisation important. La commercialisation des produits agricoles qui a été d'abord confiée à l'OCAD (office de commer-

mercialisation Agricole du "Dahomey" créée en 1962 est passée depuis le 30 juin 1972 à la SOCAD devenue SONACEB (Société Nationale pour la Commercialisation et l'Exportation du Bénin) après 1975.

Pour être plus opérationnelles les structures de la SOCAD ont été révisées en septembre 1975, son rôle principal étant de faire assurer par des organismes du type CARDER (Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural) ou coopératif. La collecte de tous les produits agricoles, d'assurer l'écoulement des produits collectés, de développer et de diversifier les exportations.

Par ailleurs la structure des prix est plus favorable aux cultures industrielles qui sont plus rémunératrices mais en même temps plus vulnérables sur le marché international.

Peu d'efforts avaient été consentis pour organiser correctement la commercialisation des cultures vivrières et les paysans sont contraints de produire juste de quoi subvenir à leurs propres besoins. Il est émis que le déséquilibre entre cultures industrielles et cultures vivrières s'estompe en raison de la place que ces dernières occupent dans l'alimentation et, pourquoi pas, dans le commerce extérieur. Une intensification des cultures vivrières ne peut qu'être profitable à l'élevage dans la mesure où elle permettra d'atténuer la concurrence inévitable entre l'homme et certaines espèces animales sur le plan alimentaire.

Nous verrons plus loin que tout comme les cultures vivrières, l'élevage a également souffert du même désintéressement des pouvoirs publics. C'est en Avril 1976 que des objectifs précis ont été fixés pour assurer l'autosuffisance du pays sur le plan alimentaire ; il faut maintenant que ces objectifs se traduisent par des résultats concrets.

DEUXIEME CHAPITRE

APERCU GENERAL SUR L'ELEVAGE EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

I - LES STRUCTURES D'ENCADREMENT

II - LA PRATIQUE DE L'ELEVAGE

III - LES PRINCIPALES PRODUCTIONS

I - LES STRUCTURES D'ENCADREMENT

A) LE SERVICE DE L'ELEVAGE

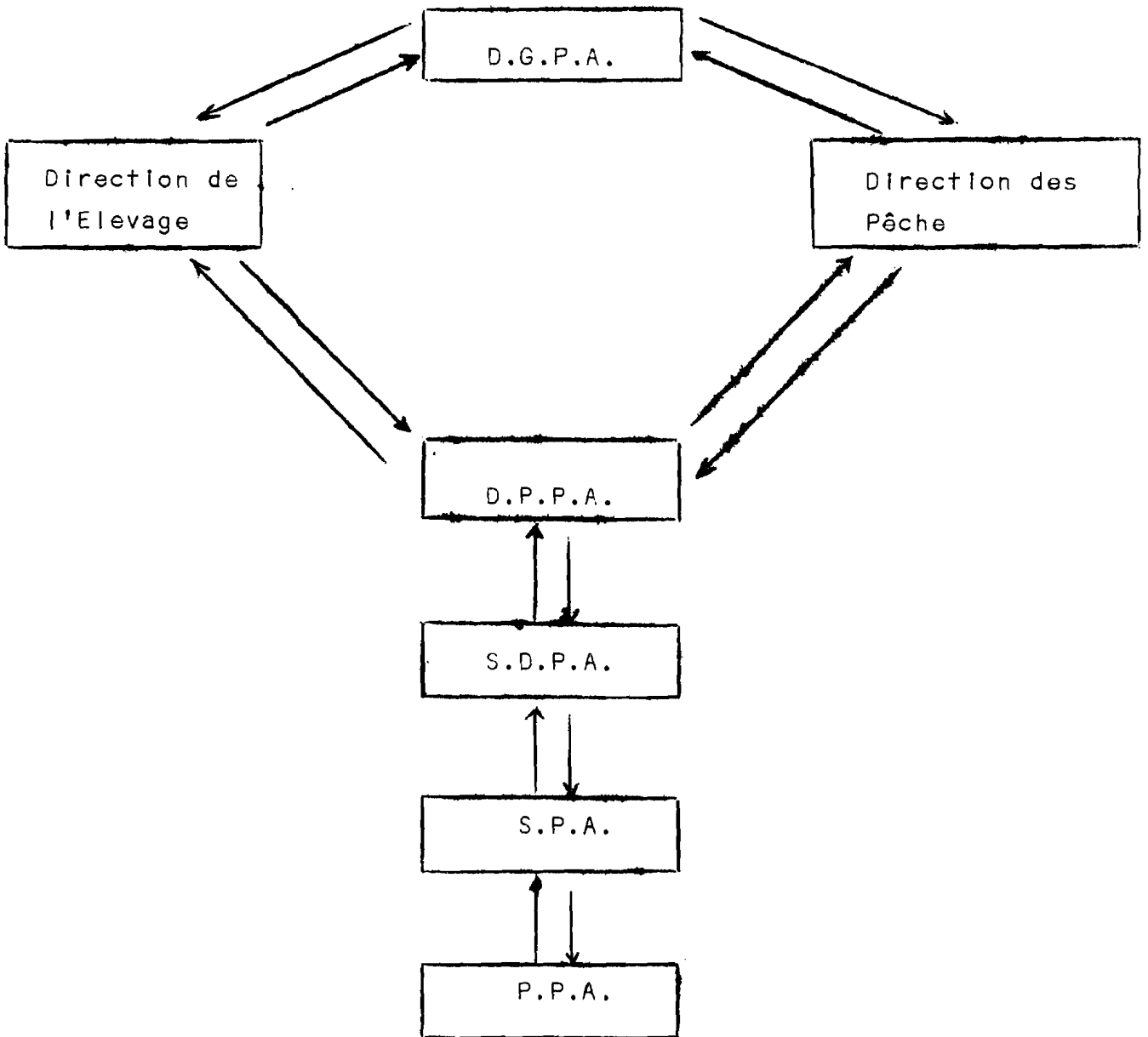
Le service de l'élevage de la République Populaire du Bénin a connu une évolution qu'il faudra plutôt qualifier d'instable et qui pourrait expliquer dans une certaine mesure le mal de l'élevage.

En effet au Bénin après l'indépendance et jusqu'en 1974, le service de l'élevage a conservé les structures coloniales suivant les divisions territoriales existantes. C'est ainsi qu'il y avait au niveau de la préfecture une région élevage à la tête de laquelle il y avait soit un ~~vétérinaire~~ inspecteur soit un vétérinaire.

La préfecture du Borgou (Nord-Est) compte tenu de son importance aussi bien en étendue qu'en cheptel (65 % du cheptel bovin total) avait pu bénéficier de deux régions élevage : Borgou Nord et Borgou Sud. Une direction nationale installée à Cotonou coiffait toutes ces régions et centralisait les activités. Cette direction comprenait une section-prophylaxie et une section zootechnie dont relevaient les fermes d'élevage du Nord et du Sud et la station avicole de Cotonou.

Au niveau des sous-préfectures d'alors il y avait des postes et des secteurs d'élevage dirigés soit par des assistants d'élevage soit des préposés d'élevage. Cette structure a fonctionné tant bien que mal jusqu'au 1er avril 1974 date à laquelle le décret n°74-85.PR a porté réorganisation et attribution du Ministère du développement rural et de l'Action coopérative. C'est alors que fut créée la Direction Générale de la Production Animale groupant Elevage et Pêche.

Ainsi l'élevage et les pêches rentraient dans le cadre d'un ensemble plus vaste ayant l'organigramme suivant :



- D.G.P.A. : Direction générale de la production animale
- D.P.P.A. : Direction provinciale de la production animale
- S.D.P.A. : Sous direction provinciale de la production animale
- S.P.A. : Secteur de la production animale
- P.P.A. : Postes de production animale

Malheureusement cette structure n'a connu qu'une existence précaire puisque le 4 juin 1975 tout devait être remis en cause. C'est à cette date en effet que le conseil des Ministres décidait de la suppression de toutes les directions générales et services et partant de la direction générale de la production animale. A partir de ce jour les agents de l'élevage devaient se retrouver dans un autre organisme : le "CARDER" (Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural) à qui il revenait désormais le contrôle et la coordination des activités des divisions de productions animales.

B) LES "CARDER"

Comme leur nom l'indique ils sont régionaux et on en compte un par province.

Les anciennes directions de productions animales sont devenues des divisions du CARDER.

Nous proposons à titre d'exemple l'organigramme du CARDER BORGOU que nous connaissons mieux et qui est certainement le même pour les autres "CARDER" (page 37).

A propos des "CARDER"

Le CARDER est un organisme ; public à caractère industriel et commercial, qui supervise toutes les activités qui se rapportent au milieu rural avec à sa tête un Directeur qui peut être soit un docteur vétérinaire, soit un ingénieur agronome soit, un ingénieur des pêches etc... Actuellement les 6 "CARDER" sont dirigés par des ingénieurs agronomes.

Au niveau du District il y a un R.D.R. (Responsable au Niveau Rural) mais le R.D.R. ne peut rendre compte directement au responsable de l'élevage des problèmes relatifs à ce domaine mais plutôt au Directeur qui informe à son tour le responsable D.P.A. (Division de la Production Animale) qui n'est pas obligatoirement un cadre de l'élevage, lequel après analyse propose des solutions à l'intention du Directeur.

Toutefois cette rigueur est atténuée par une certaine souplesse et l'initiative est laissée au D.P.A. en cas d'urgence (localisation d'un foyer d'épizootie par exemple).

L'unanimité faite à l'avènement des "CARDER" en 1975 semble se dissiper peu à peu et certains vont jusqu'à considérer les "CARDER" comme étant un goulot d'étranglement au développement de l'élevage.

Malgré tout le CARDER présente de nombreux avantages.

. D'abord il répond au souci d'unité de l'agriculture dans sa complexité en ce qui concerne les facteurs de production (Terre, Travail) et les moyens de production.

. C'est un organisme pluridisciplinaire rassemblant autour d'un même noyau de décision les agents de l'élevage, des pêcheurs, du conditionnement, du génie rural, des planificateurs.

Il offre le cadre de cette symbiose tant recherchée : l'association agriculture-élevage.

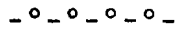
Enfin les services qui autrefois pris isolément étaient démunis du point de vue matériel et financier auxquels appartiennent évidemment l'élevage pourront bénéficier du surplus dégagé par les services dont les activités sont rentables à court terme sans attendre le budget de l'état puisqu'il est dit que chaque CARDER doit s'autofinancer à la longue et subvenir à ses propres besoins.

C'est donc dans ces bouleversements successifs qu'ont travaillé les agents de l'élevage, il est certain qu'une telle évolution n'est pas pour assurer la continuité dans l'action, ce qui explique les piétinements, les retards.

Espérons que la dernière née des formules aura le temps de se consolider et de mettre en place un programme d'action continue pour un meilleur devenir de ce secteur de notre économie.

.../...

ORGANIGRAMME DU CARDER - BORGOU



NATIONAL

M.D.R.A.C.

DIRECTEUR

PROVINCIAL

DAF

DVF

DPA

DGR

DAC

DCTC

DRAPES

S/GP

S/PVF

S/E

S/HA

S/AF

S/IP

S/RA

S/GME

S/RVF

S/P

S/HY

S/GC

S/T

S/EP

S/COMP

S/F

S/MA

S/EC

S/Co

S/ST

PA

F

S/JR

S/IR

R.D.R.

District

S/PV

S/PA

S/PF

S/GR

S/AC

S/CTC

Commune

PPV

PPA

PPF

Village

En-cad

Garde-chasse

Animat Rural

L E G E N D E

_o_o_o_o_o_o_o_

M.D.R.A.C.	:	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ACTION COOPERATIVE
<u>D.A.F.</u>	:	DIVISION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
S/GP	:	Section Gestion Personnel
S/GME	:	Section Gestion Matière et Equipement
S/COMPT	:	Section Comptabilité
<u>D.V.F.</u>	:	DIVISION VULGARISATION ET FORMATION
S/PVF	:	Section Production Végétale et Forestière
S/PVF	:	Section Protection Végétale et Forestière
S/F	:	Section Formation
<u>D.P.A.</u>	:	DIVISION PRODUCTION ANIMALE
S/E	:	Section Elevage
S/P	:	Section Pêches
<u>D.G.R.</u>	:	DIVISION GENIE RURAL
S/HA	:	Section Habitat
S/HY	:	Section Hydraulique
S/MA-PA	:	Section Machinisme - Parc-Autos
<u>D.A.C.</u>	:	DIVISION ACTION COOPERATIVE
S/AF	:	Section Alphabétisation Fonctionnelle
S/GC	:	Section Gestion Coopérative
S/EF	:	Section Economie Familiale
S/JR	:	Section Jeunesse Rurale
S/IR	:	Section Information Rurale
<u>D.C.T.C.</u>	:	DIVISION COMMERCIALISATION TRANSFORMATION CONDITIONNEMENT
S/IP	:	Section Inspection des Produits
S/T	:	Section Transformation

.../...

S/Co : Section Commercialisation
D.R.A.P.E.S. : DIVISION RECHERCHE D'ACCOMPAGNEMENT PLANIFICATION
ETUDES ET STATISTIQUE
S/RA : Section Recherche d'Accompagnement
S/EP : Section Etudes et Planification
S/ST : Section Statistique
R.D.R. : RESPONSABLE DEVELOPPEMENT RURAL
S/PV : Section Production Végétale
S/PA : Section Production Animale
S/PF : Section Production Forestière
S/GR : Section Génie Rural
S/AC : Section action Coopérative
S/CTC : Section Commercialisation Transformation Condi-
tionnement
PPV : Poste Production Végétale
PPA : Poste Production Animale
Encad. : Encadreur
G.C. : Garde-Chasse
An. R. : Animatrice Rurale

_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_

En dehors des "CARDER" il existe également une direction nationale qui entre dans la catégorie des services centraux et dont les activités se limitent à l'administration, la formation des cadres, la proposition de la politique nationale de l'élevage.

En résumé nous pouvons dire que le souci des responsables est la recherche permanente d'une structure efficace permettant de bien intégrer l'élevage au plan de développement socio-économique.

C) PERSONNEL AU SERVICE DE L'ELEVAGE

Au premier janvier 1975 les cadres au service de l'élevage étaient répartis comme suit (10).

Vétérinaires Inspecteurs	9
Vétérinaires	3
Assistants d'élevage	33
Préposés d'élevage	78

Le tableau VIII donne la répartition du personnel technique par unité de production : certaines régions manquent de cadres supérieurs.

TABLEAU VIII : REPARTITION DU PERSONNEL TECHNIQUE PAR UNITE DE PRODUCTION

Année 1975

AGENTS	Direction nationale	Abattoir et clinique	Projet SODERA	D.P.A. Ouémé	D.P.A. Atlantique	D.P.A. Mono	D.P.A. Zou	D.P.A. Borgou	D.P.A. Atacora	Autres services	Totaux
Vétérinaires inspecteurs	2	-	1	1	1	-	-	1	-	4	9
Vétérinaires	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	3
Assistants d'élevage	1	2	1	4	2	2	4	8	6	1	33
Préposés d'Elevage	3	2	1	4	10	5	6	10	23	14	78
Garçon de salle	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Aide laboratoire	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	2
Spécialistes Aviculture	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2
Totaux	6	6	3	12	14	8	8	14	33	20	128

Source : Direction Elevage

II - LA PRATIQUE DE L'ELEVAGE EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

A) L'ELEVAGE TRADITIONNEL

1 - L'élevage bovin

On rencontre deux modes d'élevage en République Populaire du Bénin. L'un pastoral ou transhumant, l'autre sédentaire. Il ne s'agit pas d'une distinction à la manière de LACROUX et TYC cités par SARNIGUET et collaborateurs (53), car les deux types d'élevage intéressent les taurins ; les zébus ne constituant qu'une maigre part du cheptel total.

1.1. Elevage pastoral

Il est pratiqué dans le Nord du pays et presque exclusivement par les Peul ; la caractéristique essentielle de cet élevage est la transhumance : migrations saisonnières des troupeaux à l'intérieur et parfois au delà des frontières du pays à la recherche de l'eau et des pâturages pour subsister pendant la saison sèche.

On rencontre des troupeaux de 200 à 300 têtes (nous avons eu connaissance d'un troupeau de près de 500 têtes) par propriétaire. Il s'agit comme le fait remarquer BRIZARD (23) d'un capital en partie improductif ; en effet la commercialisation de ces animaux n'intervient que dans des circonstances particulières et pas toujours de façon rationnelle.

Cette forme de commercialisation est en harmonie avec le mode de vie du Peul qui n'élève pas ses animaux pour vendre. Déjà TROQUEREAU (56) notait : "le troupeau bovin est un capital immobilisé, une source de prestige".

Ceci explique le faible taux d'exploitation du troupeau (10 %).

Parfois le Peul n'est qu'un gardien ; dans ce cas le troupeau peut appartenir à plusieurs propriétaires qui peuvent

.../...

être des notables ou des fonctionnaires en retraite. La contrepartie de ce gardiennage est variable, elle peut être soit de l'argent ou tout autre partie de la traite. C'est à ce niveau que surviennent les malentendus car l'honnêteté des deux parties n'est pas toujours garantie : le propriétaire ne voulant pas toujours payer et le Peul prêt à déclarer des mortalités abusives.

Malgré le caractère traditionnel de cet élevage les Peul ont acquis une maîtrise certaine dans la conduite du troupeau à travers les âges et peuvent être considérés à juste titre comme les véritables conservateurs de ce capital.

1.2. Elevage sédentaire

C'est le type d'élevage rencontré dans la basse et moyenne République Populaire du Bénin. Sa caractéristique principale est qu'il est associé à l'agriculture. Le troupeau représente une source de revenus supplémentaire, de moyen d'échange, de réserve utilisée pour les fêtes et les cérémonies.

1.3. Les espèces exploitées

Au Bénin cinq grandes familles bovines sont réparties sur le territoire en fonction de leur adaptation au climat, de leur résistance aux maladies et des habitudes d'élevage.

a. Les Zébus (Bos indicus)

On les rencontre dans l'extrême Nord du pays, en bordure du fleuve Niger ; le principal représentant appartient à la race Mbororo.

Ils sont essentiellement élevés pour la production de viande et de lait ; ils fournissent quelques animaux de trait utilisés sur place.

b. Les Taurins (Bos taurus)

Race Borgou

Au Nord-Est, dans un polygone limité par la zone cynégénétique et la réserve du W au Nord, par la frontière avec le Nigéria à l'Est, par une ligne allant de Batia à Bassila à Tchaourou au Sud se trouvent les animaux de race Borgou.

D'après DOUTRESSOUILLE (28) il s'agirait d'une sous race N'dama ; mais DOMINGO (27) se basant sur les caractères de sensibilité à la trypanosomiase et l'inadaptation au milieu fortement humide estime qu'il serait un descendant d'un produit de croisement zébu x lagunaire ou zébux somba. Nous pencherons plus pour la deuxième hypothèse.

La taille au garrot varie de 1 m à 1,10 m, le format est bien proportionné ; le poids varie entre 200 et 250 kg ; la robe est blanche, noire ou pie noire.

Les rendements à l'abattoir vont de 45 à 50 %. La production de lait ne dépasse pas 1,51 par traite. C'est sur ces animaux que porte le choix pour la traction animale en raison du format et du poids de 180 à 220 kg que peuvent atteindre, à l'âge de 2 ou 3 ans, certains sujets.

Race Somba

On la rencontre dans le Nord-Ouest. C'est la meilleure laitière de tout le groupe elle est connue pour sa prolificité.

Race Pabli

Dans la région du Nord-Ouest, aux environs de Kouandé, on trouve un noyau de bovin Pabli ayant les caractéristiques assez proches du bétail somba et bien adapté aux conditions particulières de cette zone de relief. Le troupeau est estimé entre 30.000 à 35.000 têtes.

Race lagunaire

On la rencontre au Sud, dans une frange côtière de 30 à 50 km de largeur et au centre dans les régions de Savalou et d'Abomey.

Seuls quelques sujets dépassent 1 mètre au garrot ; la robe est pie noire ou pie rouge.

Le poids moyen de l'adulte est 180 à 280 kg. Essentiellement élevés pour la production de viande, le rendement est de 54 % et peut atteindre 59 % chez les mâles castrés (27).

La production laitière journalière est de 1,5 à 2 litres ; en réalité il s'agit d'une estimation grossière puisqu'aucun contrôle laitier n'est fait.

2) L'élevage des Petits ruminants

L'élevage des petits ruminants en République Populaire du Bénin se fait exclusivement selon le mode sédentaire, contrairement à ce qui se passe dans les pays sahéliens où une partie des petits ruminants suit le troupeau transhumant de bovins.

Le cheptel ovin caprin est exploité de façon traditionnelle. Pendant longtemps il n'a pas bénéficié d'attention, même de la part du service de l'élevage d'où le lourd tribut qu'il paie chaque année à la peste spécifique et aux parasitoses gastrointestinales. La principale race rencontrée est la race Djallonké : animal de petite taille.

L'élevage des petits ruminants est plus répandu dans le Nord et le Centre (76 %) ; il se fait soit dans l'habitation ou dans son environnement immédiat et les animaux sont alors conduits par les enfants et attachés aux piquets soit en liberté ; les animaux sans gardiens encombrant les routes et les pistes.

3) L'élevage porcin

L'élevage porcin est numériquement important, près de 400.000 têtes au total ; la plus grande partie de ce cheptel se trouve dans le Zou (environ 45 %). Ce sont des porcs ibériques, de petit format ; le poids à l'âge adulte est compris entre 40 et 60 kg.

Les conditions de cet élevage en milieu traditionnel sont très déplorables, leur logement n'évolue qu'avec les conditions de vie du paysan.

4) L'aviculture traditionnelle

Elle existe un peu partout dans le pays. Si dans les campagnes elle revêt un caractère économique par les ventes périodiques des lots déversés sur les marchés dans les villes c'est par contre un simple élevage de basse cour qui n'attend que des occasions extraordinaires pour être exploité.

On estime à 10 millions le nombre de poulets répartis dans les campagnes. Quant aux pintades, pigeons, canards leur importance est variable suivant les régions ; le Nord vient en tête dans l'élevage des pintades.

En 1963 il a été lancé une opération dite "opération coq" dont l'objectif était de remplacer la race locale par des croisements avec le Rhode Island Red ; elle fut dirigée par les agents du service de l'élevage et appuyée par la station avicole. Les résultats ont été concluants, les métis issus de ces croisements s'adaptant plus facilement malheureusement elle n'a pas été entretenue et s'est éteinte progressivement.

.../...

B) ELEVAGE AMELIORE

Nous avons préféré le terme d'élevage amélioré à l'élevage moderne car un élevage moderne fait penser à un élevage intensif où les animaux sont entretenus dans des locaux convenablement construits, où ils reçoivent une alimentation correcte et équilibrée, un calendrier prophylactique rigoureusement exécuté et où il existe un service vétérinaire prêt à intervenir à tout moment.

Dans le cadre d'amélioration des méthodes d'élevage en Afrique tropicale une forme a été choisie : c'est le ranching : "technique ancienne qui a fait ses preuves en Amérique ; le ranching est l'utilisation du "range", le range étant une étendue de terrain de pâturage ou de chasse dont l'unité d'exploitation est le ranch. Le ranch est un établissement d'élevage où l'on garde un troupeau reproducteur et où les veaux élevés sont mis au pâturage et vendus à la boucherie en même temps que les vaches et les taureaux éliminés par sélection.

A notre connaissance il n'existe pas un élevage moderne en République Populaire du Bénin, du moins pour le bétail. Des tentatives d'amélioration sont entreprises par la SODERA (Société de Développement des Ressources Animales).

1) Les fermes d'élevage de la SODERA

1.a. La SODERA

C'est une société d'état à caractère industriel et commercial. La SODERA est désormais chargée de l'exploitation des espèces d'animaux domestiques c'est à dire la production, la commercialisation, la transformation.

Le développement intégré de l'élevage, l'encadrement reviennent aux "CARDER" (Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural).

La création de la SODERA répond à la nécessité d'un service spécial qui assurerait la responsabilité de la commercialisation de la viande et du bétail. En effet il est impossible pour le service de l'élevage de s'occuper de façon satisfaisante de tous ces aspects tout en conservant la responsabilité de la production et de la santé animale.

Par ailleurs un tel rôle ne pouvait revenir à un organisme purement étatique, les échecs enregistrés aussi bien au Bénin (OKPARA) que dans d'autres régions de l'Afrique pour une telle formule sont probants ; ces échecs étant dus non seulement au manque d'expérience financière et commerciale mais également et surtout à la lenteur du service administratif due à la routine bureaucratique. La formule la plus adéquate étant une société d'économie mixte c'est le cas de la SODERA.

1.b. Les Unités de production

Les anciennes unités de production bien que continuant d'être des propriétés de l'état sont gérés par la SODERA. Avant cette mutation ces unités se caractérisaient par la vétusté de leur équipement.

La ferme OKPARA

Avec 33 000 ha de pâturages, de l'eau en quantité suffisante, une forte densité animale environnante, elle possède de nombreux atouts qui sont en faveur de l'implantation d'un ranch. C'est un centre d'élevage.

Le centre de KPINNOU

Situé au Sud ; et orienté vers l'embouche bovine, il prépare pour la boucherie les animaux provenant du centre OKPARA et de la réforme de la culture attelée. Il possède également un élevage porcin de type industriel pour produire des porcelets sevrés.

Le centre de MBETECOUCOU

Avec 5000 ha, il élève des bovins borgou (4500 animaux en charge maximum). C'est également un centre de dressage pour la culture attelée.

Centre de SAMIONDJI

C'est un centre d'élevage de bovins lagunaires.

Centre de BODJECALI

Situé dans le haut-Nord, son but est de préserver le zébu Goudali en exploitant les pâturages le long du fleuve.

Station avicole de COTONOU

Dotée de deux incubateurs et d'un éclosoir, son objectif est de produire 3000 poussins par semaine.

Elle dispose d'un complexe pour la préparation d'aliments pour volaille d'une capacité de 6 tonnes par jour. La production est destinée au centre et aux éleveurs privés.

III - LES PRINCIPALES PRODUCTIONS

Le cheptel béninois économiquement exploitable se compose de bovins, ovins, caprins, porcins et volaille.

A) LA PRODUCTION BOVINE

Effectif du cheptel bovin

Le cheptel bovin est de loin le plus important aussi bien numériquement que pour le capital qu'il représente. Pour estimer le cheptel le service de l'élevage se base sur les données des campagnes de prophylaxie majorées d'un certain pourcentage. Le tableau IX donne l'effectif général, la répartition et l'évolution du cheptel bovin.

Entre 1963 et 1973 l'effectif est passé de 370.000 têtes à 683.000 têtes soit une augmentation de 313.000 en 10 ans représentant un accroissement de 84,5 %.

L'examen du tableau montre que les deux provinces du Nord détiennent le monopole de cette production ; elles demeurent les grands réservoirs avec 85 % de total.

Deux raisons expliquent cette prédominance : d'abord ce sont des zones de savane ensuite c'est là où on rencontre les plus faibles densités humaines (entre 8 et 13 %).

TAB~~LEAU~~ IX : EFFECTIF GENERAL, REPARTITION ET EVOLUTION DU CHEPT~~EL~~ BOVIN DE 1965 à 1975

- 51 -

REGIONS	1965	1966	1967	1968	1970	1971	1972	1973	1974	1975
OUEME	13500	13900	15800	15956	18300	18700	19400	20100	20100	20100
ATLANTIQUE	11200	11900	12500	12425	10300	11100	11200	11360	11360	12190
MONO	6000	7000	7700	7651	12800	13600	13900	13900	13868	13880
ZOU	45500	47400	48500	50560	52900	52900	52900	52900	52900	52900
BORGOU SUD	145500	175000	17700	172114	202900	213000	221300	258000	258000	258000
BORGOU NORD	147600	154000	156000	156882	160900	168900	196800	196800	196800	196800
ATACORA	80000	97500	100500	109166	108700	110200	130700	130700	130700	168442
ENSEMBLE	449300	506700	527704	524754	566400	587800	646200	683760	683700	721712

Source : Direction de l'Elevage

- 51 -

.../...

TABLEAU 2 : EFFECTIFS ANNUAIRES TOUTES ESPECES DE 1969 à 1975

ESPECES	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
BOVINES	544 500	566 400	587 800	646 200	683 700	683 700	721 712
OVINES ET CAPRINES	1 . 101 . 329	1 . 175 . 700	1 . 193 . 900	1 . 264 . 800	1 . 582 . 490	1 . 512 . 280	1 . 582 . 320
PORCINES	341 . 500	355 . 650	359 . 100	347 . 700	352 . 520	352 . 520	352 . 400

Source : Direction Elevage

Composition du troupeau bovin

En nous inspirant de la pyramide des âges donnée par le docteur SAKA (52) nous pouvons établir la composition du troupeau de la façon suivante pour l'année 1975.

TABLEAU XI :

Tranches d'âge	Mâles	%	Femelles	%
0 à 8 mois	86 031	11,9	86 031	11,9
8 mois à 2 ans	56 160	7,7	89,616	12,4
2 ans à 3 ans	13 143	1,8	31,067	4,3
3 ans à 4 ans	9 560	1,3	27 482	3,8
4 ans à 5 ans	7 170	0,9	32 261	4,4
5 ans à 6 ans	5 974	0,8	157 725	21,9
6 ans à 10 ans	2 390	0,3	14 338	14,3
10 ans et plus				2
Ensemble	180 428	25 %	541 280	75 %

Productivité et rendement du troupeau bovin

La productivité du cheptel est un paramètre important car il permet de juger de la rentabilité d'un système de production. En élevage la productivité exprime la production moyenne de viande par tête de bétail ; il s'agit des tonnages représentés par les carcasses et les abats. Au Bénin cette productivité varie entre 9 et 12 kg (52) contre 25 au Brésil, 50 en Australie 65 à 75 kg en Europe (37).

Pour le rendement il convient de faire la différence entre le rendement d'un animal et celui du troupeau. Le premier est le rapport exprimé en pourcentage entre la somme des poids des quatre quartiers et le poids vif de l'animal. Pour les races béninoises il est de l'ordre de 55 %, cependant il est très variable et est influencé par plusieurs facteurs dont en particulier le sexe, l'âge, l'état d'engraissement et le contenu du tube digestif.

Le rendement du troupeau par contre désigne le rapport du nombre de veaux et velles par le nombre d'adultes il permet de juger du niveau de renouvellement du troupeau il est estimé à 27 % en moyenne.

B) EVALUATION DES DIVERSES PRODUCTIONS

Les chiffres se rapportent à l'exercice de l'année 1975.

1. Production viande bovine

Effectif bovin	721 712 †
Taux d'exploitation	12 %
Nombre d'animaux disponibles	86 605 †
Poids moyen des carcasses	100 kg†
% du poids d'abats	25 %
Tonnage viande	8,660 †
Tonnage abats	2,165,1†
Tonnage total viande et abats	10,825,1†

2. Production viande ovine et caprine

Effectif ovin caprin	1 582 320 †
Taux d'exploitation	30 %
Nombre d'animaux disponibles	474 696 †
Poids moyen carcasse	

% du poids d'abats	15 %
Tonnage viande	4747 t
Tonnage abats	712 t
Tonnage total viande et abats	5 459 t

3. Production viande porcine

Effectif porcin	352 400 t
Taux d'exploitation	60 %
Nombre d'animaux disponibles	211 440 t
Poids moyen des carcasses	20 kg
Pourcentage d'abats	10 %
Tonnage de viande porcine	4 228 t
Tonnage d'abats	423 t
Tonnage total viande et abats	4 651 t

4. La production laitière

La production laitière est très faible malgré la proportion en nombre acceptable des femelles en âge de reproduction (50 %). Avec une moyenne de 2 litres de lait par jour et par femelle lactante, et en tenant compte de la proportion de femelles lactantes (25 %), la production laitière en 1975 peut être estimée à : 649540 hectolitres pour le lait de vache.

Cette production est surtout destinée à l'autoconsommation du Peul et de sa famille ; une très faible proportion (25 %) étant commercialisée à l'extérieur soit en nature : lait cru ou lait caillé ou après transformation sous forme de crème, de beurre ou de fromage.

TROISIEME CHAPITRE

PRODUCTIONS ANIMALES ET COMMERCE

- I - BALANCE COMMERCIALE DU BENIN
- II - PRODUCTIONS ANIMALES ET COMMERCE EXTERIEUR
- III - PRODUCTIONS ANIMALES ET COMMERCE INTERIEUR

La commercialisation peut être définie comme l'ensemble des activités que comporte le mouvement des marchandises et les services depuis la production jusqu'au consommateur final.

Les produits de l'élevage sont au même titre que les produits agricoles ou autres des biens économiques. Ils entrent pour une part importante dans les activités commerciales du pays. C'est dans ce domaine qu'on rencontre les spécialistes de la commercialisation les plus tenaces.

Avant d'aborder l'étude des productions animales dans le commerce intérieur et extérieur, nous voudrions dire quelques mots sur la physionomie générale du commerce béninois.

A) LA BALANCE COMMERCIALE DU BENIN

1. Aperçu sur les échanges commerciaux

Les échanges commerciaux du Bénin avec l'extérieur ont connu dès les premières années de l'indépendance une progression constante et plus particulièrement au cours de la première décennie 1961-1970.

L'augmentation du volume des échanges n'a pas pour autant amélioré la balance commerciale, laquelle est restée pendant toute cette période défavorable. Elle est demeurée constamment déficitaire dans son ensemble et en général pour toutes les zones monétaires. (Tableau XII page 67). Le taux de couverture des importations par les exportations satisfaisant en 1958 (89 %) avoisinait les 35 % et 40 % entre 1961 et 1968 pour atteindre et dépasser légèrement 50 % à partir de 1968.

Une amélioration du taux de couverture est apparue en 1971 (54 %) mais ne s'est pas traduite par un redressement de la balance commerciale qui a accusé un déficit de 9,55 milliards la même année.

TABLEAU XII : EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR DU BENIN DE
1958 à 1974

Unité Milliards F CFA

ANNEE	IMPORT	EXPORT	BALANCE COMMERCIALE	TAUX DE COU- VERTURE
1958	4,32	3,84	- 0,48	89
1959	4,33	2,83	- 1,50	65
1960	7,64	4,51	- 3,12	59
1961	6,27	3,57	- 2,69	57
1962	6,62	2,69	- 3,92	41
1963	8,24	3,15	- 5,09	38
1964	7,76	3,25	- 4,50	42
1965	8,49	3,36	- 5,12	40
1966	8,26	2,58	- 5,68	31
1967	10,72	3,77	- 6,94	35
1968	12,20	5,50	- 6,70	46
1969	14,12	6,93	- 7,19	50
1970	17,66	9,06	- 8,59	51
1971	21,20	11,64	- 9,55	54
1972	23,5	9,2	-14,3	39
1973	24,9	9,8	-15,1	39,4
1974	35,2	8,2	-27,0	23,3

Sources

- Aspects économiques République du "Dahomey" M.E.F. 1972
numéro spécial
- Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest 1976
- GUELLY (C.P) : Thèse Doct. Med. Vet. Toulouse 1970 n° 56

2. Principaux produits exportés du Bénin

Les principaux produits exportés sont soit des matières premières d'origine agricole soit des produits agricoles ayant subi le dégrossissage industriel (13).

L'ensemble des productions dérivées du palmier à huile domine largement (63 % en 1968, 53 % en 1970 et 33 % en 1972).

D'après les statistiques les tonnages des produits embarqués ont fléchi de 15 % entre 1974 et 1975 mais ont progressé de 19 % entre 1975 et 1976 (4) c'est ainsi que les sorties d'huile de palme et de palmistes ont augmenté de plus de 50 %.

Les livraisons de karité qui étaient presque nulles en 1975 ont atteint 6000 tonnes en 1976 et celles d'arachide 11.000 t. Parallèlement on note une augmentation du tonnage de tourteaux et de coton égrené exportés.

3. Les produits importés

L'augmentation du tonnage des produits débarqués à Cotonou a été notable concernant les céréales, les sucres, le sel et les clinkers.

4. Les partenaires économiques

L'examen du tableau XIII page 60, montre que la CEE avec en tête la France occupe une place importante dans le commerce extérieur du Bénin. Cette importance est variable d'une année à l'autre et se situe à 41,8 % en importations et 36,5 % en exportations en 1968 contre 38,6 % en importations et 41,5 % en exportations en 1971.

Les échanges avec les pays africains sont assez faibles et plus particulièrement avec les pays de l'UMOA (Union Monétaire Ouest Africaine). Il existe une exiguité dans l'ou-

TABLEAU XIII : COMMERCE EXTERIEUR DU BENIN : PARTENAIRES ECONOMIQUES

Unité : Millions de Francs C.F.A.

PERIODES	ENSEMBLE		FRANCE		AUTRES CEE		U.S.A.		U.M.O.A.		NIGERIA	
	EXPORT	IMPORT	EXPORT	IMPORT	EXPORT	IMPORT	EXPORT	IMPORT	EXPORT	IMPORT	EXPORT	IMPORT
	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
1968	5 505	12 211	2 015	5 115	960	2 923	1 192	470	519	884	304	249
1969	6 693	14 129	2 573	5 479	1 685	2 845	669	802	456	1 303	570	302
1970	9 062	17 660	3 574	7 455	1 943	3 005	444	948	656	1 354	847	339
1971	11 648	21 022	4 840	8 124	2 870	3 454	378	1 243	510	1 754	571	381
	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

Source : Aspects économiques : 1972 numéro spécial

.../...

verture du commerce extérieur et la nature des produits échangés qui explique le déficit croissant qu'accuse la balance commerciale.

Une autre cause de ce déficit est la détérioration des termes de l'échange (3). Celle-ci apparaît nettement quant on se réfère au tableau XIV page 62 montrant le rapport entre la valeur moyenne de la tonne exportée et la valeur moyenne de la tonne importée.

Ainsi entre 1972 et 1973 bien que les exportations se soient accrues de 37 % en quantités, elles n'ont progressé que de 29 % en valeur.

B. Balance des paiements du Bénin

La balance des paiements met en parallèle les entrées et les sorties d'argent (47). L'évolution de la balance des paiements du Bénin pendant la période 1968-1973 est résumée dans le tableau XV page 71. Au cours de cette période la balance des paiements a été marquée par des déficits élevés.

Le déficit de la balance commerciale qui est passé de 9,6 milliards en 1971 à 27 milliards en 1974 serait tout simplement la contrepartie des recettes assez importantes au titre de transferts nets sans contrepartie et d'entrée de capitaux en République Populaire du Bénin (13). Ces transferts nets sans contrepartie sont passés de 5.951 millions de francs CFA en 1968 à 7.393 millions en 1972 (tableau XV page 71).

Les transferts sans contrepartie sont composés des subventions budgétaires et du financement des projets de développement. On y groupe également les coûts estimés de l'assistance technique.

TABLEAU XIV : EVOLUTION DES TERMES DE L'ECHANGE

Unité : 1000 F C.F.A.

ANNEES	VMTI	VMTE	T E
1960	39 820	41 860	1,05
1961	39 824	36 280	0,911
1962	41 537	35 987	0,866
1963	43 807	37 864	0,864
1964	45 316	36 248	0,799
1965	47 083	40 854	0,867
1966	48 397	43 564	0,900
1967			-
1968	58 735	54 732	0,931
1969	59 873	58 857	0,983
1970	77 291	77 541	1,003
1971	84 616	72 615	0,858

Source : Indicateurs économiques BCEAO N : 203 Février 1973
et Aspects économiques Numéro spécial 1972.

VMTI : Valeur moyenne de la tonne Importée

VMTE : Valeur moyenne de la tonne exportée

T.E : Taux de l'échange = $\frac{VMTE}{VMTI}$

TABLEAU XV : BALANCE DES PAIEMENTS EXTERIEURS DU BENIN

POSTES	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Millions de francs c.f.a.								
A - Biens et services	-7579	-7718	-6362	-6888	11225	8188	7734	14149
1 - Marchandises	6209	6124	4224	4800	9392	7752	8800	13800
1.1-Export. FOB	+8242	+11127	+16093	+19303	+16983	+20716	+22700	+19200
1.2.Import. CAF	-14451	-17251	-20317	-24103	-26375	-28468	-31500	-33000
2-Or non monétaire	- 2	- 34	- 40	- 40	- 56	- 100	- 100	-
3-Fret et assurances sur marchandises	+ 791	+ 932	+ 1012	+ 949	+ 1190	+ 1255	+ 1788	+ 2286
4-Autres transports	- 66	- 240	- 260	- 259	- 348	- 308	+ 408	- 606
5-Voyages	304	- 360	- 582	- 686	- 838	- 941	- 847	- 743
6-Revenu des investissements	- 333	- 698	- 800	- 970	- 717	+ 39	+ 532	- 270
6.1-Investissements directs	- 369	- 745	- 1019	- 1115	- 937	- 536	- 248	- 872
6.2. divers	+ 36	+ 47	+ 219	+ 145	+ 220	+ 575	+ 780	+ 602
7-Transactions gouvernementales n.r.a.a)	- 407	- 414	- 752	- 1184	- 420	- 77	- 228	- 62
8-Autres services	- 1049	- 780	- 716	+ 102	- 644	- 304	- 487	- 954
8.1.Assurances autre que sur march.	- 143	- 179	- 202	- 234	- 307	- 147	- 28	- 90
8.2.Divers	- 906	- 601	- 514	+ 336	- 337	- 157	- 459	- 874
B -Transferts sans contrepartie	+5951	+4725	+6029	+7037	+7393	+5761	+8192	+9396
9-Privés	+1070	+1013	+1222	+1885	+1696	+1667	+2076	+3904
9.1.Transferts des travailleurs	+ 279	+ 349	+ 459	+ 950	+ 760	+ 763	+1112	+3199
9.2.Divers	+ 791	+ 664	+ 763	+ 935	+ 936	+ 904	+ 964	+ 705
10-Gouvernementaux	+4881	+3712	+4807	+5152	+5697	+4094	+6116	+5492
Balance des paiements courants	-11628	-2993	- 333	+ 149	-3832	-2427	+ 458	+4753

TABLEAU XV (Suite)

POSTES	1968	1969	1970	1971	1972	1973	+ 1974	+ 1975
C-Capitaux des secteurs non monétaires	+1749	+1628	+1954	+2477	+2898	+3218	- 358	+4963
11-Investissements directs	+1381	+1203	+1873	+ 780	+1200	+ 766	- 564	+ 405
12-Autres capitaux privés à long terme	+ 116	- 76	- 103	- 440	+ 296	- 252	+ 111	+1403
13-Capitaux privés à court terme	- 25	- 105	- 244	+ 237	+ 179	+ 710	-1086	+1156
14-Collectivités Publiques secondaires	- 3	- 2	- 12	- 6	- 5	- 2	-	- 2
15-Gouvernement central	+ 280	+ 608	+ 440	+1906	+1228	+1996	+1181	+2001
D-16-Erreurs et omissions nettes	+ 310	+ 670	- 179	- 581	+ 702	-2114	+2981	+2053
SOLDE GLOBAL	+ 431	- 695	+1442	+2045	- 232	-1323	+3081	+2263

Source : Indicateurs économiques BCEAO, Novembre 1977, n° 255

n.e.a. : non enregistrés ailleurs

+ chiffres provisoires.

La balance globale des paiements excédentaire en 1970 et 1971 est soldée par un déficit dépassant le milliard en 1973. Un coup d'oeil sur le tableau des balances commerciales permet de comprendre que ce déficit est dû à un gonflement des importations faiblement compensé par les recettes d'exportations et les entrées de capitaux.

En conclusion, l'ouverture de l'économie béninoise sur l'extérieur a certainement des effets bénéfiques sur la croissance et le développement ; mais elle a accentué sa sensibilité aux aléas de la conjoncture internationale. Depuis quelques années la crise du système international des paiements et la persistance des tendances inflationnistes font peser des inquiétudes sur les conditions de l'activité économique mondiale. L'économie béninoise a également ressenti les effets de cette conjoncture qui s'est traduite par un renchérissement des approvisionnements.

Cette situation générale du commerce béninois étant connue nous allons voir la place que les productions animales occupent dans les transactions commerciales.

C) LES PRODUITS DE L'ELEVAGE ET LE COMMERCE EXTERIEUR

1. Les Importations

L'étude comparative de la production nationale en viande et de la consommation au Bénin (Tableau XVI page 66) montre un déficit croissant en produits d'élevage.

En 1970 la production nationale comparée à la consommation de viande pour l'ensemble de la population à raison de 7,2 kg par personne et par an montre que 91 % seulement des besoins totaux sont couverts. Certes ce taux est nettement supérieur à ceux des autres pays côtiers se trouvant dans les mêmes conditions que le Bénin, mais la démographie et l'urbanisation des villes d'une part, l'augmentation de la consommation individuelle due à l'élévation du niveau de vie d'autre

TABLEAU XVI : BILAN DES BESOINS ET CONSOMMATIONS EN PROTEINES ANIMALES DE LA POPULATION DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

ANNEES	POPULATION	Consomations de protéines animales en tonnes	Consommations de viande en tonnes	Consommations de poissons en tonnes	Besoins en protéines en tonnes	Déficits en protéines en tonnes	Déficits en protéines en %
1974	3.012.000	12.093,18	3.298,14	17.590,08	21.767,724	9.674,724	44,44 %
1975	3.099.348	12.443,882	3.393,786	18.100.192	22.398,987	9.955,105	44,44 %
1980	3.536.088	14.197,393	3.872,016	20.650,753	25.555,306	11.357,913	44,44 %
1985	3.972.828	15.950,904	4.350,246	23.201,314	28.711,525	12.357,913	44,44 %
1990	4.409.568	17.704,415	4.828,47	25.751,875	31.867,944	14.163,529	44,44 %
1995	4.846.308	19.457,926	5.306,707	28.302,436	35.024,263	15.566,337	44,44 %
2000	5.283.048	21.211,437	5.784,937	30.852,997	38.280,582	17.069,145	44,44 %

Source : ASSOGBA (M) Thèse Doct. Vét. EISMV DAKAR, 1977, N°2

TABLEAU XVII : EVOLUTION COMPAREE DES BESOINS EN VIANDES
ET DE LA PRODUCTION NATIONALE DE 1970 à 1980

PRODUITS	1970	1975	1980
<u>Viande et abats bovins</u>			
Consommation (1)	11.180	14.260	18.200
Production nationale	8.600	11.200	14.000
Volume du déficit	2.580	3.060	4.200
<u>Viande et abats ovins-caprins</u>			
Consommation (1)	4.750	5.890	7.250
Production nationale	4.500	5.400	6.600
volume du déficit	250	490	650
<u>Viande porcine et divers</u>			
Consommation	4.800	5.970	7.350
Production nationale	4.600	5.400	6.500
Volume du déficit	200	570	850
<u>Volailles</u>			
Consommation	5.500	6.700	9.000
Production nationale	5.500	6.700	9.000
<u>Total</u>			
Consommation	26.230	32.820	41.600
Production nationale	23.200	28.700	36.100
	3.030	4.120	5.700
(1) y compris la part importée sous forme de viande foraine			

Source : ASSOGBA (M) Thèse Doct. Vét. EISMV, DAKAR 1977 N° 2

part feront que d'ici 1980 le taux de couverture des besoins par la production intérieure ne sera plus que de 84 % (19).

Ainsi si des actions vigoureuses ne sont pas entreprises, on continuera à se tourner vers l'extérieur pour couvrir les besoins de la population.

En 1972 sur 30.000 abattages contrôlés il y avait 3727 animaux importés.

1.1. Importations du bétail vivant

Le tableau XVIII page 70 regroupe les importations d'animaux sur pied pendant ces dernières années.

En réalité les chiffres des importations contrôlées fournies par le service de l'élevage n'ont qu'une valeur indicative car une partie non négligeable du commerce du bétail échappe aux contrôles et cela pour plusieurs raisons parmi lesquelles on peut citer l'insuffisance des postes de contrôle le long des frontières, le manque de scrupules de certains commerçants qui échappent aux paiements de la taxe sanitaire ou douanière puisque le paiement de ces taxes est un des moyens utilisés par les services de l'élevage pour le comptage.

Les statistiques des importations contrôlées de bétail sur pied font état d'un volume important et régulier entre 1968 et 1971 où les taux annuels sont supérieurs à 5 500 têtes pour les bovins et tournent autour de 4 500 pour les ovins et caprins au cours de la même période.

A partir de 1972 on note une baisse régulière des importations qui atteignent le niveau le plus bas en 1975 avec seulement 1694 têtes. La raison de cette baisse réside dans la difficulté d'approvisionnement à partir du Niger et de la Haute Volta, pays dont les troupeaux ont été fortement éprouvés par la sécheresse.

Le fort volume attribué à 1973 est plutôt surprenant ; les estimations accusent une augmentation qu'aucun commentaire ne justifie sinon une rapidité de liquidation du bétail menacé. Pour les ovins et caprins c'est encore en 1973 que fut relevé le nombre maximum d'entrées avec 27.532 têtes et depuis lors le nombre d'importations contrôlées n'a cessé de diminuer atteignant en 1975 1882 têtes soit une baisse par rapport au niveau de 1972 de 77 %.

Si dans toutes ces estimations il est reconnu l'existence de forts courants commerciaux d'animaux sur pied, on dispose de peu d'éléments pour faire une approche convenable ; c'est ce qui justifie souvent la non concordance des statistiques de part et d'autre. Ainsi alors que le Bénin annonce en 1975 une entrée de 1582 bovins et 1682 ovins caprins en provenance de la Haute Volta (10), le service du commerce extérieur de la Haute Volta n'a enregistré respectivement que 15 et 478 à destination du Bénin (d'après les statistiques 1975 de la communauté économique du Bétail et de la viande CEBV). Cette énorme disparité ne saurait relever d'une erreur quelconque mais bien d'une disharmonie des contrôles au niveau des frontières ; elle est préjudiciable à l'établissement d'un bilan économique correct.

TABLEAU XVIII : IMPORTATIONS D'ANIMAUX SUR PIED

ANNEE	Bovins	Ovins-Caprins	Volailles
1968	6112	5893	-
1969	5896	3910	-
1970	5585	4421	-
1971	5822	4150	-
1972	3727	8463	-
1973	17602	27532	17268 poussins
1974	4346	21118	-
1975	1694	1882	-

TABLEAU XIX : ORIGINE ET IMPORTANCE DES IMPORTATIONS CONTROLEE
DU BETAIL SUR PIED

PAYS D'ORIGINE	1968		1971		1973		1975	
	Bovins	Ov. Cap.	Bovins	Ov. Cap.	Bovins	Ov. Cap.	Bovins	Ov. Cap.
NIGER	6112	1487	3227	2200	16496	24456	112	200
HAUTE-VOLTA	-	695	2545	1887	1106	3030	1582	1682
GHANA	-	1028	-	63	-	-	-	-
TOGO	-	2683	-	-	-	-	-	-
MALI	-	-	-	46	-	-	-	-

Source : Direction Elevage

1.2. Importations de viandes

Le Bénin importe peu de viande ; le principal fournisseur sinon le seul est la France : 4,3 tonnes sur les 7,6 tonnes importées en 1970. Il s'agit d'un produit de luxe destiné à une catégorie de consommateurs à la recherche de produits minutieusement présentés.

A propos de cette importation TROQUEREAU (56) faisait remarquer que l'une des caractéristiques du marché "dahoméen" est de se présenter aux yeux des pays fournisseurs comme une fraction résiduelle des grandes zones de consommation que constituent le Nigéria, le Ghana et la Côte d'Ivoire. C'est ainsi qu'il expliquait l'irrégularité en qualité et en quantité de l'approvisionnement du Bénin.

Cette importation connaît une régression notable depuis quelques années ; ainsi de 10633 tonnes en 1973 elle est passée à 3093 en 1975 soit une diminution de près de 71 %.

1.3. Importations de lait et produits laitiers

Désignation des produits	1971	1972	1973
Lait concentré sucré	921,7	544,5	892,3
Lait complet ou écrémé en poudre	26,6	31,5	27,0
Lait battu, yoghourt	87,8	21,3	42,8
Crème de lait	2,0	21,9	2,4
Beurre	67,6	49,5	52,6
Fromage	57,8	61,5	58,2
Total produits laitiers importés	1.315,6	1.199,5	1.365,6

Source : Direction de la statistique

.../...

Le Bénin souscrit aux droits et taxes à l'importation d'animaux vivants, de viandes et abats comestibles des états de la CEAO qui s'élèvent à : (11).

20,04 % de la valeur pour les bovins
 16,92 % pour les ovins caprins
 20,04 % pour les porcins

2. Exportations

Malgré son déficit en viande, le Bénin dégage une partie de sa production intérieure (venant soit du cheptel national ou des importations) pour les exportations. Ce mouvement du bétail vers l'extérieur a toujours existé et c'est le Togo qui draine le courant le plus important ; les animaux sortent par Natitingou, Djougou et Tchetti en direction de Kasso-Allah à cinq kilomètres de la frontière.

L'évolution des exportations contrôlées par destination est indiquée dans le tableau XX.

TABLEAU XX : EVOLUTION DES EXPORTATIONS CONTROLEES DU GROS BETAIL

ANNEE	TOGO	GHANA	NIGERIA	HTE VOLTA	ENSEMBLE
1960	625	-	-	-	625
1965	78	-	43	6	127
1966	140	-	66	2	208
1967	-	-	-	-	881
1968	1034	15	35	-	1084
1969	563	-	-	-	563
1970	44	-	-	-	44
1973	310	745	-	-	1055
1975	-	3	82	31	116

Source : Direction de l'Élevage.

Pour les ovins et caprins les chiffres retenus sont les suivants

en 1960	3490	dont	2946	vers le Togo	
en 1973	930	dont	650	"	"
en 1975	414	dont	161	"	"

Pour avoir une idée approximative du nombre de têtes de bétail exportées il faudrait ajouter à ces chiffres les exportations non contrôlées qui parfois atteignent et dépassent de loin les chiffres officiels retenus. C'est ainsi qu'en 1970 on a estimé les exportations totales à 3500 têtes de bovins alors que les exportations contrôlées s'élevaient seulement à 44 têtes.

3. Bilan du commerce extérieur

Le commerce extérieur des produits animaux représente un poste d'importance faible dans la balance commerciale du Bénin : 2,1 % des importations en valeur et 1,0 % des exportations en 1969 (tableau XXI page 75) d'après les données établies à partir des statistiques publiées dans l'annuaire du commerce extérieur des E.A.M.A. (Etats Africains et Malgaches Associés) (11). La même année, le solde du commerce extérieur d'animaux vivants était positif (+ 15,1 millions). Depuis, la situation a changé et en 1975 le solde est largement déficitaire.

L'importance du courant commercial des productions animales s'est révélée à la faveur des produits laitiers avec 49 % de la valeur totale des produits animaux importés en 1969.

TABLEAU XXI : L'ELEVAGE DANS LE COMMERCE EXTERIEUR
(Chiffres 1969)

Unité : Million de frs C.F.A.

RUBRIQUES	IMPORT	EXPORT	SOLDE	
			Import	Export
Animaux vivants	1,1	16,2	-	15,1
Vlantes et préparations	36,9	0,6	36,3	-
Produits laitiers et oeufs	165,3	0,3	165,0	-
Cuir et peaux	0,6	5,2	-	4,6
Autres produits animaux	131,2	49,8	81,4	-
Total produits animaux	335,1	72,1	263,0	-
Produits agricoles	1865,9	3121,0	-	1255,1
Total produits animaux et agricoles	2201,0	3193,1	-	992,1
Autres produits	12847,7	4198,2	8649,5	-
Ensemble du commerce extérieur	15048,7	7391,3	7657,4	-
Produits animaux en % de l'ensemble	2,2 %	1,0 %		

Source : Recueil statistique de production animale. S.L.D.E.S.
PARIS 1975

.../...

D) LES PRODUITS DE L'ELEVAGE ET LE COMMERCE INTERIEUR

1. Le commerce intérieur du bétail et de la viande

Ce commerce intéresse surtout les ruminants ; il n'existe pas de mouvements importants sur de grandes distances de porcins ou de volailles (tableau XXII page).

TABLEAU XXII : COMMERCE INTERIEUR DU BETAIL EN 1975

Unité : tête d'animaux

ORIGINE (Province)	Destination	ESPECES		
		Bovins	Ovins-Caprins	Porcins
BORGOU	BORGOU	2.662	239	-
"	ATACORA	2.437	468	-
"	ZOU	769	391	-
"	ATLANTIQUE	11.507	11.080	-
"	OUEME	1.541	1.733	-
"	MONO	10	-	-
		18.926	13.911	
ATACORA	ATLANTIQUE	1.393	4.388	
"	OUEME	-	1.226	
"	ZOU	639	905	
		2.032	6.519	
ATLANTIQUE	ATLANTIQUE	-	2.926	139
MONO	MONO	244	481	188
"	ATLANTIQUE	-	1.453	
"	OUEME	-	2.521	
"	ZOU	6	1.437	212
		250	5.892	400
ZOU	ATLANTIQUE	109	-	-
"	BORGOU	9	-	
"	MONO	8	-	
		126	-	-

Source : Direction de l'Elevage

.../...

1.1. Les routes du bétail

La carte routière du Bénin montre que la plupart des grands axes convergent vers Cotonou la capitale économique et grand centre de consommation.

Quatre grands axes sont à distinguer dans le transport de bétail (cf carte page 79). (12)

n° 12

Axe 1 : Malanville - Kandi - Parakou - Cotonou

Axe 2 : Kandi - Sory - Ouassa - Djougou

Axe 3 : Djougou - Bassila - Savalou - Dassa - Bohicon

Axe 4 : Nikki - Guigourou - Parakou - Cotonou

1.2. Modes d'acheminement

La nécessité de cet acheminement s'explique par le fait que les grands centres de consommation ne sont pas les grands centres de production. L'acheminement du bétail se fait selon trois modes essentiels.

Le convoyage à pied

Le transport ferroviaire

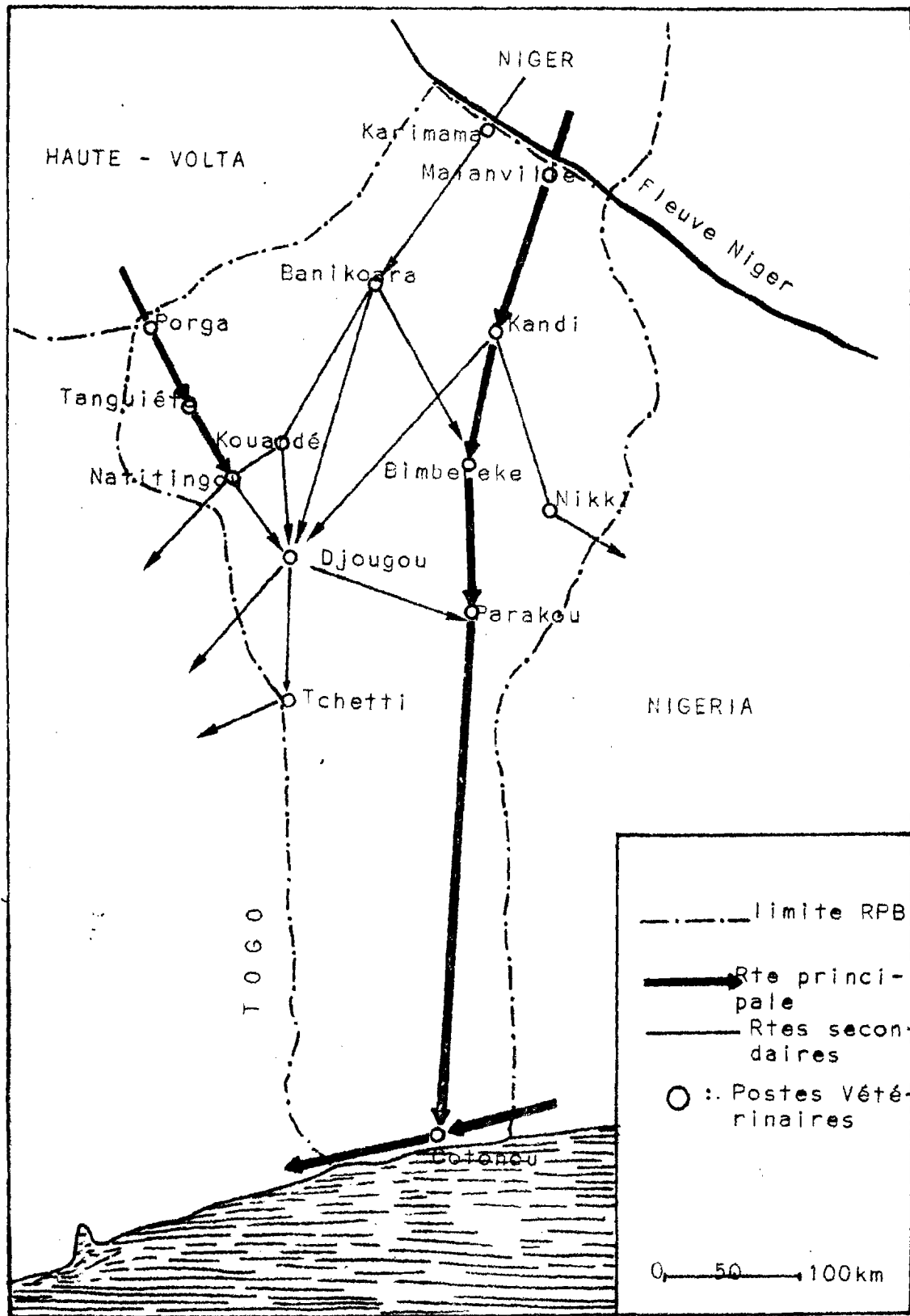
Le transport par camion

a. Le convoyage à pied

C'est le plus utilisé parce qu'il occasionne les frais supplémentaires les plus bas. Il est assuré par les bergers. Les itinéraires sont bien connus de ces derniers et il n'est pas rare de voir des marchands intercepter le convoi et conclure tout de suite un marché.

Le choix des itinéraires est lié à une connaissance parfaite du terrain afin de permettre aux animaux de souffrir le moins possible de la soif et de la faim et d'éviter les zones dangereuses telles que les champs maudits, les fauves etc... Certains marchands choisissent l'acheminement à pied

Carte n° 2 : Route du bétail



Source : AKZO (1971)

car il permet des passages clandestins pour échapper aux contrôles des services vétérinaires.

SARNIGUET et collaborateurs (53) ont évalué le prix de revient du transport des animaux, à pied, par voie ferrée et camion ; ils en ont déduit que le transport effectué à pied revenait à 4 francs par tonne et par kilomètre, le wagon 8 francs et le camion 15 francs.

Le convoi à pied présente de nombreux avantages : d'abord il est moins coûteux, les animaux y sont habitués et ils ne risquent pas la tétanie des transports.

La durée du convoi est variable selon la destination, pouvant durer une dizaine de jours ou plus.

Les pertes pondérales sont estimées à 3,5 kg de carcasse par animal.

b) Le transport ferroviaire

L'organisation commune BENIN-NIGER (OCBN) ne connaît pas un trafic régulier de bétail. Sur les 90.000 à 1000.000 tonnes de trafic réalisés en 1973, on note des marchandises et produits divers la plupart d'origine végétale.

En réalité l'acheminement du bétail par voie ferrée est périodique et intense à l'approche de la tabaski ; ces animaux proviennent essentiellement du Niger.

Parfois de Parakou, les animaux destinés à l'approvisionnement de Cotonou sont évacués par train après une longue attente. Le chargement se fait à la gare le matin du départ. En 1976 la location valait 32.000 frs CFA et comporte le billet aller et retour des garçons ou du marchand à bétail conduisant les animaux (52).

c) L'acheminement par camion

Le réseau routier du Bénin comprenait en 1972 : (3)
2204 km de routes nationales inter-états.
1238 km de routes nationales
3500 km de routes départementales et pistes

L'acheminement du bétail par camion est, là aussi surtout important à l'approche de la tabaski. En temps ordinaires seuls quelques commerçants aisés et disposant de moyens importants peuvent se le permettre. Le gros problème de ce mode d'acheminement est la rentabilité car les animaux n'étant pas des marchandises à bien entreposer n'occupent qu'une partie du volume disponible. La division commercialisation de la SODERA utilise ce mode d'acheminement, son équipe se déplace dans tous les coins du pays pour s'approvisionner auprès des éleveurs ; les bovins sont embarqués dans de gros camions de cinq tonnes pour rejoindre soit les centres urbains soit d'autres unités de production.

Il en est de même des animaux importés du Niger dont la plupart sont transportés directement de Malanville à Cotonou par camion.

1.3. Le circuit de commercialisation

Le circuit de commercialisation du bétail est truffé d'intermédiaires dont l'influence est fortement ressentie sur le prix de revient de l'animal. Les principaux intermédiaires sont :

Le marchand de bétail

C'est le véritable acheteur, il négocie directement avec les éleveurs ; différents modes de paiements sont admis.

Le courtier

C'est un agent de liaison entre le marchand et le boucher. La C.E.B.V. (16) définit le courtier en bétail comme

.../...

étant : "toute personne physique ou morale autorisée dont la profession est d'intervenir et de fournir des services en un lieu déterminé pour faciliter les opérations d'achat et de vente entre acheteur et vendeur de bétail, et ce contre rémunération". Le coût de leur prestation de service s'élève à 200 ou 300 francs au minimum. Ce sont généralement des individus très habiles que l'on voit régler les formalités administratives, devenir des agents de publicité et même de conseillers de vente.

On peut compter un intermédiaire pour 7 à 8 têtes d'animaux.

Le logeur

Il assure le logement du marchand lors de son passage en ville, en attendant qu'il récupère le produit des transactions.

Enfin en dernière position il y a les bouchers grossistes ou chevillards et les détaillants.

1.4. Le coût de la commercialisation

Il est difficile d'évaluer avec certitude le coût de la commercialisation car les paramètres qui interviennent sont nombreux et divers on peut les diviser en deux grandes catégories : ceux qui relèvent d'un accord entre le demandeur et l'offreur, lesquels sont variables et ceux relevant d'une réglementation officielle ce sont les droits les patentes et taxes.

a. Les frais variables

Dans cette catégorie nous rangeons les dépenses effectuées dès que l'animal quitte le point d'achat ; il s'agit essentiellement des frais de logement, de nourriture du marchand, les frais nécessaires à la collecte des animaux, les frais d'acheminement dont :

le salaire des bergers
la nourriture des bergers
les frais de gardiennage
le manque à gagner dû aux ventes forcées
et le transport proprement dit

Voici à titre d'exemple l'évaluation des frais de transports dans quelques districts de la province du Borgou (20).

Malanville :

à pied : 200 F/jour de frais d'hôtel
7500 F pour le convoyeur
camion : varie de 1500 à 2000 F CFA selon les saisons.

Kandi :

à pied : 200 F/jour de frais d'hôtel
5000 F pour le convoyeur
camion : 1000 à 1500 F par animal selon les saisons.

Nikki

à pied: 200 F/jour de frais d'hôtel
2000 F pour le convoyeur
camion: 500 F par animal

Bimbéréké

à pied : 200 F/jour de frais d'hôtel
3000 F pour le convoyeur
camion : 500 F par animal

Dans le cas où le marchand doit louer des wagons pour le transport du bétail de Parakou à Cotonou les frais suivants sont encore engagés :

location wagon : 28315 F par wagon pour 25 zébus ou
30 taurins borgou
embarquement : 2000 F par wagon
convoyeur par train pour une durée de 72 heures :
1200 F.

b) les taxes

Les taxes sont variables selon les régions, les principales sont : la patente, les taxes de vente, les taxes de transit, la taxe d'abattage et pour le circuit mort la taxe d'inspection et de vente à l'étal.

c) Les patentes

Le paiement des patentes est régi par ordonnance n° 2.P-R/MAFE du 10.01.1966 portant codification générale des Impôts directs et Indirects (12).

Définition

"Toute personne physique ou morale béninoise ou étrangère qui exerce au Bénin un commerce, une industrie, une profession non implicitement comprise dans les exceptions est assujettie à la contribution des patentes de même que les établissements ayant un caractère industriel ou commercial ainsi que les organismes d'état, de province ou des communes ayant les mêmes caractères. Elles sont annuelles et strictement personnelles et ne peuvent servir qu'à ceux à qui elles sont délivrées".

Il ressort de cette large définition que tous ceux qui s'intéressent au commerce du bétail et de la viande sont tenus de s'acquitter de la patente. La composition et le paiement de cette patente présentent quelques particularités.

.../...

Elle se compose de droits fixes et de droits proportionnels. Les droits fixes sont déterminés par l'état en fonction du chiffre d'affaires.

Les droits proportionnels sont fonction des droits fixes et d'une manière générale, ils ne doivent jamais être inférieurs au tiers des droits fixes.

Dans l'application des tarifs, le territoire est divisé en deux zones qui sont :

zone 1 : Provinces du Sud et du Centre

zone 2 : Provinces du Nord.

A l'intérieur de chaque zone les bouchers et les marchands de bétail sont répartis en deux tableaux A et D.

Tableau A :

Il regroupe les bouchers tuant deux fois ou plus par semaine. Les droits fixes s'élèvent à 3600 F pour la zone 1 et 2400 F pour la zone 2. Les droits proportionnels s'élèvent au moins à 1200 F pour la zone 1 et 800 F pour la zone 2.

Tableau D :

Marchand de bétail.

Pour la détermination des droits fixes, il sera fait état le cas échéant des équivalents suivants en ce qui concerne les autres espèces: cinq ovins ou caprins représentent l'équivalent d'un bovin.

TABEAU XXIII : TARIF DES PATENTES APPLIQUEES AU COMMERCE DU BETAAIL ET DE LA VIANDE

Unité : F CFA

Catégorie	Droits fixes		Droits proportionnels	Montant Global	
	Sédentaires	Ambulants		Sédentaires	Ambulants
Marchands de bétail					
moins de 75 bovins/an	1 500	2 400		2 000	3 200
de 75 à moins de 150	3 000	4 500	1/3 du droit fixe	4 000	6 000
de 150 à moins de 300	5 000	7 200		6 700	9 600
300 bovins et plus/an	9 000	10 500		12 000	14 000
Bouchers			10 % du droit fixe +	5 940	
Au Sud de Parakou	3 600		50 % centimes additionnels		
Au Nord de Parakou	2 400		sur droits fixes majorés de 10 %	3 960	

Source : Recueil statistique de la production animale S.E.D.E. PARIS 1975

Les marchands de bétail ambulants appartiennent à une troisième catégorie qui regroupe les marchands de bétail vendant annuellement moins de 75 à 100 bovins ou moins de 450 à 900 moutons ou chèvres. Pour cette catégorie les droits fixes et les droits proportionnels sont donnés dans le tableau XXIII.

.../...

Ajoutons que la patente est acquittée par anticipation pour l'année d'exercice, elle est encaissée par le trésor.

Les taxes de vente

Elles sont perçues sur les marchés officiels de bétail, les foirails ou des points de collecte ; sur les marchés locaux comme Djougou, Dogbo, Klouékanné les taxes de transit sont assimilées aux taxes de vente au niveau de la commune. Ces taxes sont variables selon les provinces, ainsi dans le Mono ou paie 25 F par ovin ou caprin et à Djougou (Province de l'Atacora) elle est de 50 F pour les mêmes espèces.

Les taxes de transit

Les taux ne sont pas uniformisés, ils sont fixés par arrêtés au niveau de la commune. Ainsi à Tanguiéta (Nord-Ouest) l'arrêté municipal n° 64/25 CDT de Juillet 1974 a fixé les taxes de transit comme suit :

Bovin : 500 F
Ovin caprin : 300 F

à Natitingou et Djougou : 100 F pour les bovins
50 F pour les ovins et
caprins

à Cotonou elle s'élève à 100 F pour toutes espèces.

Considérant qu'un animal en stabulation libre dans un parc dégrade celui-ci, il est institué une taxe de pâturage destinée à la reconstitution, ~~l'amélioration~~ ou la création de pâturages. Les différents tarifs appliqués sont :

Malanville : Bovin 250 F par an
Ovin caprin 50 F par an
Parakou : Bovin 250 F par an
Ovin caprin 50 F par an

Cotonou : 35 F par tête et pour toutes espèces pour une durée maximum de deux ou trois semaines.

Dans les parcs de l'abattoir de Cotonou la taxe de pacage est de 100 F par tête pour les bovins et de 50 F par tête pour les petits ruminants pour une durée de 24 heures.

Les taxes d'abattage

Elles s'établissent comme suit suivant les régions et les espèces en francs CFA.

Localité	Bovin	Ovin	Caprin	Porcin
Porto Novo	200	50		75
Lokossa	200	50		75
Abomey	400	néant		-
Djougou	200	100		50
Kandi	100	50		-

A Cotonou, elle est de 10 F par kilogramme de carcasse toutes espèces.

Il y a une tentative d'uniformisation de la taxe d'abattage en dehors de Cotonou qui doit ramener celle-ci à 200 F pour les bovins et 100 F pour les petits ruminants.

La taxe d'inspection

Elle est fixée par arrêté n° 50/MDRC él. du 6/07/1964 La taxe d'inspection d'animaux sur pied n'existe que dans les parcs de Houeyiho (Cotonou) ; elle représente le droit du

vétérinaire, elle s'élève à 500 F si la visite se fait aux heures ouvrables et à 1000 F si elle se fait en dehors.

Ces différentes taxes étant connues, il est important de connaître leur destination.

La destination de ces taxes est variable selon le niveau où elles ont été perçues ; elles concourent à alimenter le budget du district ou de la commune comme le stipule l'article 49 du chapitre IV de la réforme territoriale relatif au budget du district. Alinéa A paragraphe 3. nous citons :

- le budget du district est alimenté entre autres par les produits des droits de place perçus dans les marchés à caractère national ou international, dans les halls foires et abattoirs.

- les produits des taxes et contribution du district

- les produits des taxes perçues à l'occasion des prestations fournies par le district.

Jusqu'à présent l'incidence des entrées relevant de l'élevage est relativement importante malgré l'irrégularité des mouvements du bétail et le faible volume commercial, sans compter ceux qui échappent intelligemment aux paiements des taxes ; ainsi en 1973 les recettes des exploitations et services relevant de l'élevage occupaient la deuxième place avec 20 millions de francs après les recettes des activités industrielles : 55 millions (Tableau XXIV page 90).

TABLEAU XXIV : RECETTES DES EXPLOITATIONS ET SERVICES PRODUITS
DIVERS

BRANCHES D'ACTIVITE	1972	1973
Activités industrielles	55 000	55 000
Garage administratif	2.700	2 500
Imprimerie	18 000	18 000
Service de l'élevage	20 000	20 000
Service de l'agriculture	5 000	800
Service des pêches	850	1 000

Source : budget national 1973

1.5. Prix du bétail vivant

La grande sécheresse dans les pays du Sahel a fortement influencé le prix du bétail à l'intérieur de nos frontières en effet une des conséquences de cette sécheresse a été la redéfinition de la politique de l'élevage basée sur la conservation du cheptel restant.

Ceci a conduit à une baisse des importations en provenance de ces pays, dès lors les abattages s'opèrent sur les troupeaux du pays déjà insuffisants en nombre.

Les pays frontaliers où les prix semblent plus stimulants pour les éleveurs ont pu profiter de la spéculation.

Au Bénin, le prix du bétail vif est librement discuté selon le principe économique de l'offre et de la demande. Toutefois il y a une progression continue du prix du bétail depuis les zones d'élevage et les postes frontaliers du Nord vers les centres de consommation du Sud. Les variations portent éga-

.../...

lement sur les périodes de l'année selon que les animaux sont présentés gras ou maigres ; c'est ainsi que les prix présentent une hausse saisonnière de juin à septembre et pendant la tabaski. Le tableau XXV page 92 donne le prix moyen du bétail au point d'achat d'après ATCHY (20).

1.6. Prix de la viande

Le prix de la viande varie en fonction d'un certain nombre de facteurs que nous regroupons en trois principaux :

- les circonstances exceptionnelles telles que la sécheresse ou les maladies qui entraînent une réduction importante du disponible sur les marchés.

- la tendance générale de l'économie, ce que MAHU (41) appelle le "climat" général économique ; tendance à la hausse ou à la baisse, période de prospérité ou de régression.

- les lieux de vente qui sont de deux catégories ; c'est surtout au niveau des lieux de vente que la différence du prix de la viande est plus marquée.

a) Secteur moderne

Il s'agit de boucheries pratiquant la découpe de type européen ; elles sont installées dans les grands centres. Il y a une nette majoration du prix de la viande, contrepartie de la bonne présentation du produit, de la propriété relative des locaux et de leur équipement.

Dans ces boucheries le prix maximum de la viande au détail est fixé comme suit : (10)

première catégorie viande parée et préparée :	750 F le
	kg
deuxième catégorie	400 F le kg
troisième catégorie	300 F le kg

.../...

TABLEAU XXV : PRIX DU BETAIL AU POINT D'ACHAT

Unité : Francs CFA

CATEGORIES	MARCHE DE COLLECTE Exemple : Malanville	MARCHE INTERIEUR Exemple : Parakou	MARCHE TERMINAL Exemple : Cotonou
Taurillons	8000 à 12000	12000 à 15000	17000 à 30000
Génisses	10000 à 15000	15000 à 20000	22000 à 40000
Veaux	6000 à 10000	15000 à 18000	17000 à 27000
Vaches	18000 à 25000	35000	36000 à 50000
Taureaux	38000 à 45000	50000	80000 à 95000
Taureaux réformés	55000 à 85000	60000	75000 à 110000
Boeufs d'embouche	-	55000 à 65000	-
Boeufs de culture attelée	-	75 F et plus le kg de poids vif	-

Dans la première catégorie on groupe le faux filet, l'entrecôte, le rumsteack, le tendre de tranche, la tranche grasse.

Dans la deuxième catégorie on groupe le gîte et le gîte à la noix.

Dans la troisième catégorie le jarret, la poitrine et tous les autres morceaux de la carcasse.

Le prix du filet qui est un morceau de premier choix est rendu libre sur toute l'étendue du territoire.

b) Secteur traditionnel

Dans ce secteur, la viande est vendue au tas ou au kilogramme.

Pour la vente au tas le prix fixé par le vendeur peut être débattu ; ainsi pour un même prix le poids et la composition du tas sont fort variables.

Pour la vente au kilogramme chez les bouchers ne pratiquant pas la découpe à l'européenne les prix maximum de vente au détail sont les suivants en fonction des localités.

<u>Localités</u>	<u>Avec os</u>	<u>Sans os</u>
Parakou	200	275
Autres districts du Borgou	175	275
Atacora	200	275
Zou Nord	200	275
Zou Sud	250	300
Mono	275	300
Atlantique	300	400
Ouémé	300	400

Malgré les efforts soutenus des autorités pour faire admettre la vente de la viande au poids, on rencontre encore différents modes de présentation tels que les tas, les brochettes, les organes entiers essentiellement pour les abats rouges (le coeur en particulier). D'une manière générale cette présentation profite plus au vendeur et sa persistance relève du fait qu'il n'achète pas toujours son animal au kilogramme.

1.7. Structure du prix de revient de la viande

Le marché de la viande est l'un des secteurs où le service du contrôle économique est le plus souvent sollicité. Pour le vendeur il s'agit de tirer un profit substantiel de son commerce et pour le consommateur de disposer de la viande à un prix convenable. Ces deux exigences ne sont pas toujours faciles à concilier, c'est la raison pour laquelle l'état intervient pour fixer les prix.

Très souvent les spécialistes de la fixation des prix n'appréhendent pas correctement tous les éléments à prendre en considération d'où les préjudices portés à une partie et généralement aux producteurs.

Au Bénin le prix de la viande a été plusieurs fois révisé ; la dernière révision date d'août 1977. Les prix sont fixés en tenant compte d'une marge bénéficiaire qui est un pourcentage sur le prix de revient lequel est très imprécis. Pour la viande de boeuf elle est de l'ordre de 15 à 20 %. Nous donnons ici à titre d'exemple la structure du prix de revient de la viande à Cotonou (tableau XXVI page 95).

TABLEAU XXVI : STRUCTURE DU PRIX DE REVIENT DE LA VIANDE

Exemple de Cotonou

Animal concerné : bovin
 Poids moyen vif : 300 kg
 Rendement : 55 %
 Poids carcasse : 165 kg

Eléments constitutifs	Charges	Produits
Prix d'achat de l'animal	49.000	
Courtier	500	
Droits de l'abatteur	200	
Apprentis	300	
Taxe d'abattage	100	
Gardiennage	100	
Abats blancs	-	4.800
Pertes diverses	1.560	
Total	52.850	4.800

Prix de revient de la carcasse P_1 = $52.850 - 4.800 = 48.050$ F
 Prix de revient au kg P_2 = $48.050 : 165 = 290$ F
 Marge bénéficiaire : $M_b : 290 \times 20 \% = 58$ F
 Prix de vente au détail : $P_2 + M_b = 290 + 58 = 348$ F

Le prix de revient de la viande est révélateur de la structure même du circuit de commercialisation. La viande aurait pu coûter moins cher si le nombre des intermédiaires était réduit, et si le circuit était plus rationnel.

1.8. Particularité des transactions

La notion de rentabilité est souvent mal perçue et on confond aisément production, productivité et rentabilité. MAHU (41) nous donne une définition succincte de ces trois notions dans le domaine agricole.

. La production est la quantité totale obtenue par la récolte d'une culture ou l'exploitation d'une espèce animale déterminée dans une ferme, une région un pays, un continent, voire le monde entier ; elle est exprimée en kilogramme, hectolitres ou en litres etc...

. La productivité exprime une comparaison entre deux ou plusieurs systèmes de production des cultures ou de l'élevage.

. La rentabilité par contre est liée à l'esprit financier de la gestion de l'exploitation.

La plupart des bouchers ne disposent pas de données comptables ou statistiques précises, se contentant tout simplement d'acheter et de vendre. C'est ce qui justifie les déficits qui ont conduit à la faillite de certains bouchers dont parlent LACROUTS et TYC et que rapporte SAKA dans sa thèse (52).

Par exemple outre les taxes, de nombreux frais sont à la charge des bouchers entre autres : le matériel nécessaire à la préparation des viandes et à la contention des animaux (Achat de cordes, couteaux, hachoirs), les pertes occasionnées par les saisies, les vols des employés et enfin les invendus difficiles à évaluer, sans oublier le salaire et la rémunération versés par le boucher à ses employés.

Ainsi si on s'intéresse à l'aspect financier de l'activité du boucher on constate qu'il ne se traduit pas toujours par un excès de la valeur en argent de la production de viande sur les dépenses consenties pour obtenir cette viande.

Cette situation oblige le boucher à s'approvisionner à crédit auprès du marchand usant ainsi de ses solides relations et de la confiance qu'il peut inspirer à ses fournisseurs.

On peut alors se demander pourquoi les marchands de bétail préfèrent vendre à crédit qu'au comptant et généralement aux mêmes acquéreurs, connaissant bien la précarité de leur situation. La réponse nous la devons au Docteur SAKA (52) qui pense que ces dettes ~~dont il est question~~ ne sont que des dettes fictives car d'une part le marchand de bétail sait qu'il ne percevra pas le prix convenu d'où une majoration du prix réel ; d'autre part le boucher admet volontairement une "marge de perte" dans la conclusion du marché.

CHAPITRE QUATRE

VALEUR DE LA PRODUCTION DE L'ELEVAGE ET SA PART DANS LE P.I.B.

I - VALEUR DE LA PRODUCTION DE L'ELEVAGE

a) Estimation du capital bétail

Du point de vue économique, le bétail représente une partie du capital d'exploitation d'une ferme ou d'un pays. En économie agricole le capital d'exploitation regroupe les biens meubles (animaux) et ceux qualifiés par opposition de morts.

Le tableau suivant montre la place du capital bétail dans l'ensemble du capital agricole d'après MAHU (41).

<u>Capital Agricole</u>	<u>Capital foncier</u>	{ - la terre - les améliorations foncières - les bâtiments
	<u>Capital d'exploitation</u>	<u>Capital fixe</u> Cheptel vif (animaux de trait, d'élevage, d'engraissement) Cheptel mort (tracteurs, machines agricoles outils, ustensiles etc...)
		<u>Capital circulant</u> loyer, impôt, engrais, semences, aliments frais du capital fixe (intérêts, entretien)
	<u>Capital de réserve</u> Assurance, amortissements, fonds de roulement.	

Le tableau XXVII indique la valeur du capital bétail dans l'agriculture béninoise ; pour l'établir nous avons retenu pour les bovins le prix moyen à la production dans une province du Nord. Pour les ovins et caprins, porcins et volailles nous avons retenu à chaque fois un prix moyen à partir des prix proposés sur les différents marchés.

TABEAU XXVII : VALEUR ESTIMÉE DU CAPITAL BÉTAIL EFFECTIF 1975

(Unités : Prix moyens en F.C.F.A./Tête
Valeur globale en milliards F.C.F.A.)

(Catégories animales)	(Nombre de têtes)	(Prix moyens au producteur)	(Valeur)	(% de la valeur totale)
Bovins	721 712		<u>20,573</u>	70,3 %
Veaux et velles	172 062	16 500	2,839	
Taurillons	56 160	19 000	1,067	
Génisses	148 165	25 000	3,704	
Taureaux	38 237	66 000	2,523	
Vaches	307 084	34 000	10,440	
Ovins	806 020	2 800	<u>2,256</u>	7,7 %
Caprins	776 300	3 200	<u>2,484</u>	8,4 %
Porcins	352 400	3 000	<u>1,057</u>	3,6 %
Equins	5 049	21 000	<u>0,106</u>	0,3 %
Asins	552	16 000	<u>0,008</u>	
Volailles	10.000.000	275	<u>2,750</u>	9,4 %
Ensemble			29,234	100

Ainsi en dépit de ses contraintes le capital bétail représente près de 30 milliards de francs en 1975 ; le gros de ce capital étant représenté par le troupeau bovin avec plus de 70 % de la valeur totale.

2) Valeur de la production de l'élevage et sa part dans le PIB au Bénin

Il s'agit en fait de la valeur monétaire de la production c'est à dire l'accroissement des biens obtenus par l'exploitation du cheptel (lait, viande, oeufs etc...)

Ces valeurs sont résumées dans les tableaux XXVIII à XXXI. En 10 ans cette production a connu une augmentation appréciable ; en 1965 par exemple elle était estimée à un peu plus de deux milliards neuf cents millions de francs (17) correspondant à 24 173 tonnes de viande 12 650 francs de lait assurant un produit brut moyen de 6 306 francs par ménage rural. Ce revenu présente une nette disparité sur l'ensemble du territoire ainsi de 11 325 francs dans le Nord-Est, il passe à 3 087 dans le Sud Est ; cette différence est due en partie à la part supplémentaire du gibier qui est surtout l'apanage du Nord et qui est compté dans cette valeur.

L'observation du tableau XXX montre qu'après tout la valeur ajoutée des produits de l'élevage est faible (5 % en 1969). Depuis cette année l'amélioration n'est pas spectaculaire puisqu'en 1975 elle est évaluée à moins de 5 %.

Le revenu de l'élevage (tableau XXX page 105) par habitant apparaît comme insuffisant au Bénin malgré ses énormes potentialités.

Examinée au regard de l'importance relative de la population active, la part du revenu de l'élevage per capita dans le revenu national se révèle également faible (5 à 6 %).

Cette situation de l'élevage est commune à bon nombre de pays africains ; on la rencontre dans tous les Etats du conseil de l'Entente (Bénin, Niger, Togo, Hte Volta, Côte d'Ivoire). Seul l'élevage voltaïque tranche nettement avec 11 % du PIB total (tableau XXXI page 106).

TABLEAU XXVIII : VALEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE 1975 PRODUCTION EN QUANTITES (Têtes)

ESPECES	Variation de 1975-1974	Abattages		Exportations nettes des im- portations	Productions
		Contrôlés	Non contrôlés		
Bovins	4 326	22 563	34 000	1 578	51 659
Ovins	24 184	5 174	14 500	661	43 197
Caprins	23 291	6 618	13 800	807	42 902
Porcins	15 863	10 857	28 500	-	55 220
Equins	300	6	-	-	306
Asins	-	-	-	-	-
Volailles	120 000	-	1,1 million	-	1.220.000

TABLEAU XXIX : VALEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE 1975 PRODUCTION EN VALEUR (Millions de Francs C.F.A.)

Espèces	Prix moyen au Producteur	Variation de stock	Abattages contrôlés	Abattages non contrôlés	Exportations nettes des importations	Production en valeur
Bovins	29.000	-125,4	654,3	986,0	-45,8	1 469,1
Ovins	2.800	67,7	14,5	40,6	1,9	120,9
Caprins	3 200	74,5	21,2	44,2	2,6	137,3
Porcins	3 000	47,6	32,6	85,5	-	165,7
Equins	21.000	6,3	-	-	-	6,3
Asins	16.000	-	-	-	-	-
Volailles	275	33	-	302,5	-	335,5
Total		103,7	722,6	1458,8	50,3	2234,8

Source : Direction de la statistique.

VALEUR DES AUTRES PRODUITS DE L'ELEVAGE

1 - Cuir et Peaux

Espèces	Nombre	Poids uni- taire	Poids to- tal	Prix uni- taire F. C.F.A./kg	Valeur en millions F.C.F.A.
Bovins	56 600	5 kg	283 000	225	63,7
Ovins	19 600	1,5	29 400	225	6,6
Caprins	20 000	1,4	28 000	250	7,0
Total					67,3

2 - Lait et Oeufs (millions F. C.F.A.)

Lait de vache : 272 000 x 90 l x 100 F/l = 2448,2

Lait de chèvre: 320 000 x 20 l x 60 F/l = 384,0

Production d'oeufs 732 000 x 20 oeufs/Têtes x 10 F/oeuf = 146,4

Total 2978,4

Ces tableaux synoptiques permettent d'établir la valeur globale de la production de l'élevage ; ainsi en 1975 par exemple le montant global de la valeur ajoutée des produits de l'élevage, déduction faite des consommations intermédiaires s'élève à plus de 5 milliards (5 360,5 millions). Le cheptel bovin fournit au niveau de la production plus de 70 % de la production totale.

TABLEAU XXX : LES PRODUCTIONS ANIMALES DANS LE PIB EN 1969 et 1975 (aux prix du marché)

SECTEURS	1969		1975	
	Valeur	%	Valeur	%
1) <u>Secteur primaire</u>				
Agriculture d'exportation	14 983	31	29 385	26
Agriculture vivrière				
Pêche	841	2	2 225	1,9
Elevage	2 388	5	5 360	4,8
Forêt	1 008	2	2 223	1,9
<u>Total 1</u>	19 226	40	39 193	34,7
2) <u>Secteur secondaire</u>				
Industries extractives				
Industries d'élevage	2 733	6	11 801	10,5
Autres industries				
Artisanat				
Batiment et travaux publics	2 292	5	4 876	4,3
<u>Total 2</u>	5 025	11	16 677	14,8
3) <u>Secteur tertiaire</u>				
Services	18 078	37	45 950	40,7
Administrations	5 823	12	10 960	9,7
<u>Total 3</u>	23 901	49	56 910	50,5
Produit intérieur brut	48 152	100	112 780	100
Produit intérieur per capita	global 17 700		global 36 240	
	élevage 880		1 722	

Sources : Recueil statistique de la production animale SEDES PARIS, 1975 Comptes de la Nation INSAE Août 1978

.../...

TABLEAU XXXI : L'ELEVAGE DANS LE PIB DES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DU BETAIL ET DE LA VIANDE (CEBV)

Unité : Milliers F. C.F.A.

PAYS	P. I. B.		Secteur primaire		Elevage		
	Global	Per capita	Valeur	%	Valeur	% du S. primaire	% du total P.I.B. per capita
BENIN (1969)	48 152	17 700	19 226	40	2 388	12,42	5 : 880
TOGO (1970)	73 848	39 385	32 865	45	1 775	5,40	4 : 1 415
COTE D'IVOIRE (1970)	415 326	81 200	114 147	27	16 850	14,76	4 : 865
HAUTE-VOLTA (1968)	77 913	16 140	34 327	44	8 645	25,18	11 : 1 790
NIGER (1969)	95 166	26 960	50 685	53	5 597	11,04	6 : 3 065

Source : Statistique de la production animale ; SEDES, PARIS, 1975

.../...

CHAPITRE CINQ

LES ENTRAVES AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

PROPOSITIONS POUR UN MEILLEUR RENDEMENT DU CAPITAL BETAIL

I - LES ENTRAVES AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

Faisant suite à l'aspect sauvegarde du bétail ; depuis une quinzaine d'années l'aspect économique de la production animale s'est fait sentir et des efforts ont été entrepris tant bien que mal pour augmenter la productivité ; aujourd'hui encore on peut constater que ces efforts sont insuffisants puisque la valeur de la production animale reste faible. Il existe donc un certain nombre de facteurs qui entravent ce développement économique ; ceux-ci sont nombreux et divers. Parmi eux nous retiendrons quelques uns que nous classons en obstacles directs et indirects.

1. Les obstacles directs

1.1. Les obstacles sanitaires

Ils sont le fait de maladies infectieuses et parasitaires. Chaque année des foyers de charbon, de pasteurellose, de péri-pneumonie et d'autres maladies microbiennes sont enregistrés.

Chez les bovins les accidents septicémiques survenant chez les jeunes veaux et dans la période du post-sevrage sont un facteur de mortalité. Les résultats tirés par DENIS et J.P. VALENZA (25) sont probants. Ces auteurs ont montré en effet que 80 % du taux de mortalité sont enregistrés chez les sujets de moins de deux ans.

Le coût de la maladie comme le dit le professeur J. GODFRAIN (32) est un problème économique sérieux. En République Populaire du Bénin aucun spécialiste ne s'est encore penché sur ce problème pour évaluer le manque à gagner. Ce travail est nécessaire et doit reposer sur les bases suivantes :

le taux de mortalité

le taux de morbidité

.../...

La baisse de production
et l'augmentation de l'indice de consommation

L'incidence économique de la maladie est d'autant plus facile à cerner que l'on sait qu'elle s'amenuise considérablement à la suite d'action prophylactique de grande envergure ; l'exemple le plus frappant est celui de la campagne conjointe contre la peste bovine qui a permis de réduire l'impact de ce fléau dont la mortalité peut atteindre 100 % dans un troupeau.

En dehors des maladies microbiennes, les parasitoses gastro-intestinales contribuent largement à effondrer les rendements de l'élevage par les baisses de performances qu'elles occasionnent. Un animal parasité coûte toujours cher à nourrir dit-on.

D'une manière générale le montant des pertes causées par la pathologie est considérable ; en 1963 le service de l'élevage du Bénin les a évaluées à 150 millions F. C.F.A.

1.2. Alimentation et abreuvement

Malgré de grandes étendues de pâturages (90.000 km²), les insuffisances alimentaires constituent un problème. Dans le Nord du pays la recherche de l'herbe et de l'eau conduit à de longs déplacements. Les pertes de poids résultant de cette transhumance sont évaluées à 48 kg par animal (21). En considérant le pourcentage d'animaux qui transhument (80 %) la perte chiffrée représente l'équivalent de 90.000 têtes.

2. Les obstacles indirects

2.1. La mentalité des hommes

Il s'agit en premier lieu des Peul pour qui la conduite du troupeau est un mode de vie ; en effet très attaché à son passé et à ses techniques ancestrales, il est hostile aux propositions de modernisation qui à priori sont appelées à perturber ses structures sociales.

Il y a également les hommes en général dans leur conception de l'élevage. Certaines personnes en effet considèrent que s'occuper des animaux doit être l'exclusivité du Peul; De telles attitudes ne peuvent que compromettre la promotion de l'élevage.

2.2. La planification

L'examen des différents plans de développement permet de juger comment l'accent a été mis sur les productions animales. Une analyse critique des plans (33) permet de dégager les grandes idées directrices.

. le premier plan FIDES 1947-1952 insistait sur l'infrastructure dans un contexte plus général ; il s'agit en réalité de créer des voies d'acheminement des produits agricoles.

. le deuxième plan FIDES 1953-1958 mettait l'accent sur les productions agricoles des colonies.

. En 1962 a été adopté le premier plan purement béninois : le plan quadriennal 1962-1965. Celui-ci s'est attelé au secteur public et aux productions agricoles d'exportation afin de parer au déséquilibre.

. le plan quinquennal 1966-1970 s'oriente vers les programmes sectoriels et les secteurs directement productifs.

. le plan 1970-1975 se propose d'encourager les paysans d'une part en les orientant vers les productions plus rémunératrices et en augmentant leurs besoins et d'autre part en leur proposant les produits et matériels à des prix abordables. On entend par là les cultures d'exportation et principalement le coton. Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques ; ils ont été conçus par des organismes extérieurs et n'ont été que partiellement exécutés.

Il a fallu attendre le premier plan triennal d'état 1977/78 1979/80 adopté en août 1977 pour mettre les productions animales au plan des priorités, l'objectif étant d'imprimer un taux de croissance accéléré à l'économie en faisant participer tous les secteurs et toutes les régions.

2.3. Difficultés financières et matérielles

Budget de l'élevage

Le service de l'élevage compte parmi les plus démunis de la fonction publique ; le manque de matériels indispensables émousse l'ardeur des agents.

Depuis plusieurs années le budget consacré à l'élevage est resté bas : de 1,29 % du budget national en 1969 il a diminué progressivement pour ne représenter que 1,08 % en 1975. Cette proportion n'est pas à la mesure de l'importance de l'élevage et surtout de ses potentialités dans le pays.

Par ailleurs une partie importante de ce budget est affectée aux frais du personnel ce qui limite bien sûr les possibilités d'intervention. Ainsi en 1975, 2.160.000 étaient réservés aux matériels techniques et médicaments sur un total de 17,325 millions soit environ 12,5 %.

Investissements à l'élevage

La situation n'est pas meilleure quant aux investissements. Au cours de la période 1966-1970 (tableau XXXII page 112) sur un total de plus de 10 milliards représentant le montant global des investissements dans le secteur de l'agriculture, seulement un demi milliard était consacré à l'élevage, c'est ce qui explique que plusieurs opérations n'ont pu être correctement menées.

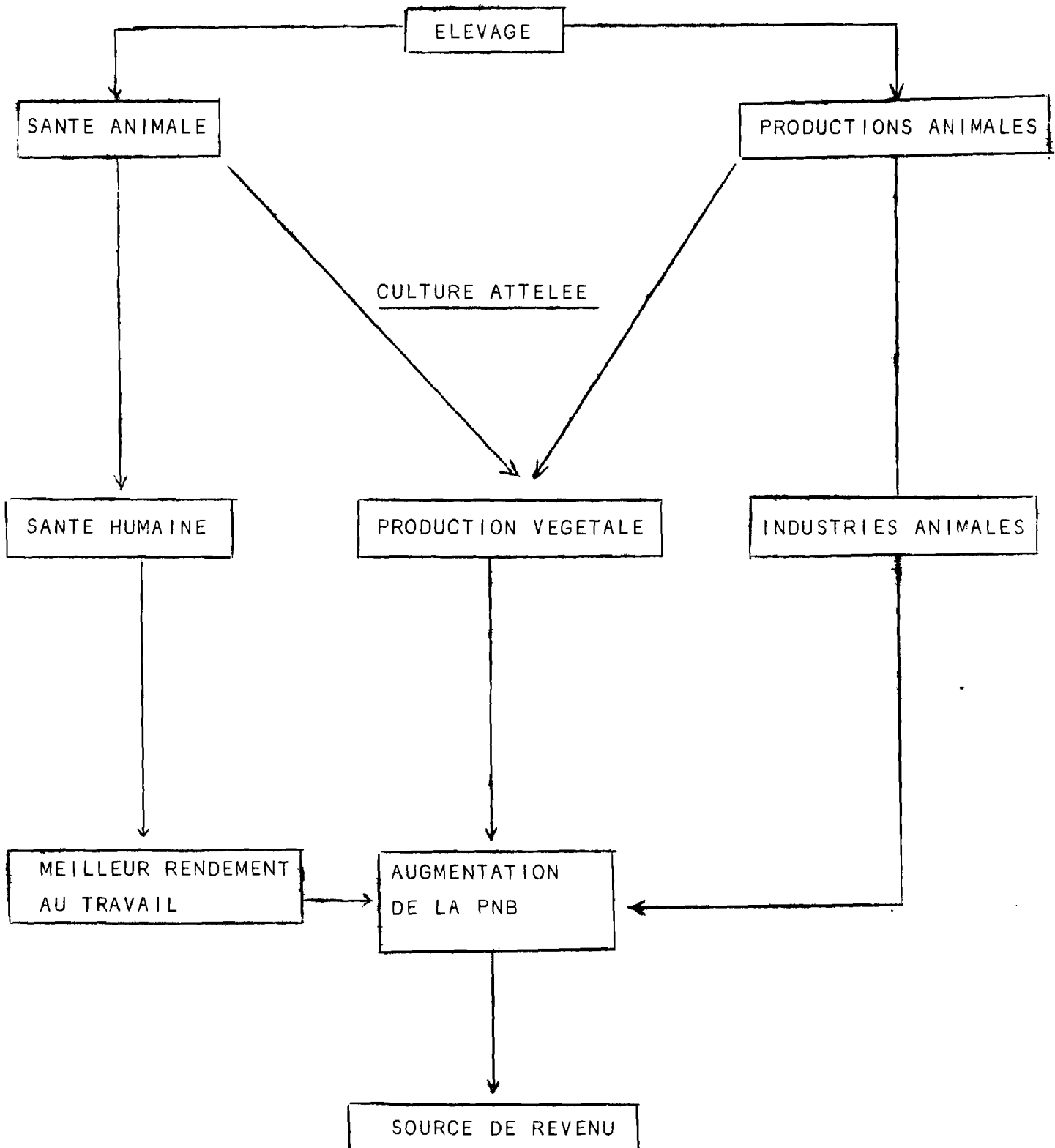
TABLEAU XXXII : RECAPITULATION ET ECHEANCIER DES INVESTISSEMENTS A L'ELEVAGE

Unité : Millions F.C.F.A.

RUBRIQUES	1966	1967	1968	1969	1970	Total
Equipement sanitaire						
Centres principaux	5	5				10
Centres secondaires	-	6	12	12	-	40
Equipes mobiles	1,3	5,2	2,6	.	.	9,1
Etude de la peste des petits ru- minants	5	5	5	-	-	13
Eradication des glossines	-	45	5	12,5	12,5	75
Noyau bovins N'dama	-	5	8	8	4	25
Bergerie nationale	11,5	-	-	-	-	11,5
Améliorations des porcins	1,2	3,2	1	-	-	5,4
Amélioration de l'aviculture	4,4	4,4	4,4	4,4	0,5	18,1
Recherches fourragères	6	6	6	6	6	30
Parc refuge	-	3,4	0,2	-	-	3,8
OKPARA						
Etudes	8,5	-	-	-	-	8,5
Réalizations	-	-	100	91,5	-	191,5
Etude commercialisation du bétail	5	-	-	-	-	5
Abattoirs	-	50	40	-	-	90
Totaux Elevage	47,9	138,2	184,2	134,6	23	527,9
Totaux Pêche	67,0	65	130	128	128	518
Totaux Agriculture	1 373,5	1 396,0	2 009,8	2 133,8	2 230,5	9 135,8

II - PROPOSITIONS D'AMELIORATION

L'amélioration de l'élevage aura nécessairement une répercussion sur le revenu national selon diverses interactions que nous avons tenté de schématiser ci-dessous.



1. Alimentation et abreuvement

Nous nous inspirerons des idées fortes du professeur NDIAYE qui aime à dire que quelque soit le potentiel génétique d'un animal, quel que soit son état de santé on ne pourra rien y retirer tant que l'alimentation ne lui permettra pas d'extérioriser son potentiel de production.

Il y a donc une priorité à observer dans les actions à entreprendre qui est celle d'une alimentation suffisante et de qualité.

La connaissance exacte de la valeur alimentaire de nos pâturages est nécessaire. Parallèlement des centres spécialisés étudieront les possibilités d'introduction d'écotypes à bon rendement pour l'alimentation du bétail.

Les techniques simples de conservation des fourrages telles que le fanage, l'ensilage doivent être répandues.

Assainissement des pâturages :

D'après le Docteur JEANNIN (35) l'éradication des glossines permettrait de récupérer dans les régions de DUNKARA (district de Nikki) de Bori (district de Parakou) de Pehunco (district de Kouandé) 600.000 hectares de pâturages actuellement inexploités.

Mellleure utilisation des sous-produits agro-industriels :

Le Bénin dispose suffisamment de sous produits agro-industriels :

22 000 tonnes de tourteaux de palmistes en 1975/76
1 800 tonnes de tourteaux d'arachide
350 tonnes de tourteaux de coprah en 1977
10 000 tonnes de tourteaux de graines de coton en 1976/77
190,5 tonnes de drèches de brasseries en 1972.
.../...

En plus il existe d'autres produits valorisables par le bétail : fane et coque d'arachide.

La réduction du tonnage de sous-produits exportés est indispensable à l'amélioration de l'alimentation. Une société comme la SODERA en transformant ces sous-produits sur place créera nécessairement une valeur ajoutée comme cela a été montré au **Sénégal** : avec une ration de 150 F de sous-produits il en résulte une valeur ajoutée de 26 F par ration (8).

Politique de l'eau

Les points d'eau conditionnent l'utilisation des pâturages ; le développement et l'aménagement des équipements d'hydraulique pastorale permettront une utilisation optimale et rationnelle des pâturages en saison sèche.

On pourra réduire les pertes dues aux longs déplacements pendant les mois de sécheresse en aménageant des abreuvoirs sur mare tous les 5 ou 10 kms dans le Nord du pays.

2. Amélioration de l'état sanitaire

Le développement de l'élevage et notamment des industries alimentaires implique une protection efficace contre les maladies parasitaires d'une part, les maladies microbiennes d'autre part.

Parmi les maladies parasitaires l'accent sera mis sur la trypanosomiase dont les vecteurs, les glossines sont les plus redoutables pour les troupeaux en raison des dommages qu'elles causent. Pour faire face à ce fléau la création d'un organisme spécifique chargé de la prophylaxie au sein duquel fonctionnera en permanence une section trypanosomiase et vecteurs sera indispensable. Le contrôle des parasites internes par une vermifugation régulière des jeunes et le contrôle des parasites externes par bain ou pulvérisation manuelle doivent se généraliser.

Quant à la lutte contre les maladies infectieuses, elle nécessite une vigilance plus accrue de la police sanitaire pour une protection plus efficace au niveau des frontières.

Toutes ces actions impliquent une augmentation des moyens mis à la disposition des services intéressés, un accroissement du budget de fonctionnement pour résoudre le problème de l'acquisition du matériel technique qui fait tant défaut.

3. Création des centres d'embouche

Actuellement l'embouche paysanne connaît une extension dans le pays et elle fait suite au projet culture attelée ; le nombre d'attelage est passé de 450 en 1970 à 8 200 en 1977 ce qui traduit déjà une intégration réelle de l'élevage à l'agriculture qui doit pouvoir entraîner une augmentation des revenus du paysan. Tout en poursuivant les efforts de l'embouche paysanne il faudra donner une impulsion plus grande aux centres d'embouche bovine ; l'objectif sera la production de viande de qualité et à des prix abordables.

Les fermes existantes pourront servir de fermes pilotes. Elles achèteront les jeunes mâles sevrés et les animaux de réforme aux éleveurs ce qui éviterait les abattages précoces.

Dans cette entreprise les observations faites dans les pays dont les caractéristiques climatiques sont proches des nôtres en particulier en Côte d'Ivoire (36) doivent retenir l'attention surtout les réserves formulées quant au choix des animaux pour une meilleure rentabilité des opérations.

Quoiqu'il en soit une telle entreprise si elle est bien menée aura des effets les plus heureux sur l'économie nationale entre autres :

. Amélioration de la balance des devises par réduction des importations de viande de qualité.

- . Ouverture des marchés supplémentaires pour les éleveurs.
- . Création d'emplois et formation des éleveurs dans les zones d'implantation des centres d'embouche.
- . Résorption et valorisation des sous-produits agro-industriels.

4. Amélioration de l'élevage des petites espèces

Les petites espèces présentent l'avantage d'avoir un cycle biologique court. Les actions à entreprendre porteront également sur l'alimentation, la prophylaxie et l'amélioration génétique. La production supplémentaire de viande qui en résultera permettra une meilleure exploitation du gros bétail.

Il est impérieux que les projets relatifs aux petits ruminants et aux porcins voient le jour d'autant plus qu'ils rejoignent les recommandations de la CEBV (Communauté Economique du Bétail et de la Viande).

4. Amélioration des circuits de commercialisation

Le système de transfert du bétail de la zone de production aux centres de consommation garde toujours son caractère traditionnel, une rationalisation et une modernisation des circuits de distribution s'imposent.

- Commerce intérieur

Un recensement général des commerçants de bétail est indispensable de même que leur inscription dans un registre professionnel.

L'organisation d'un circuit cohérent tiendra compte du schéma proposé par le docteur VIAUT (57) à savoir l'établissement d'un complexe frigorifique à Kandi comprenant :

- une réserve de parcours capable de maintenir dans les abords relativement proches de Kandi environ un millier de têtes.

- une chaîne d'abattage pour les bovins et ovins d'une capacité de réfrigération de 10 tonnes par jour et une capacité de stockage entre + 1°C et - 1°C de 50 tonnes avec chambre de congélation pour les abats.

- une chaîne de production de viande séchée

- une chaîne de transports routiers réfrigérés permettant des évacuations hebdomadaires sur Cotonou et Porto-Novo.

- Dans les grands centres l'organisation d'une chaîne de distribution sous froid, simples boucheries dotées de chambres froides.

Commerce extérieur

L'objectif est de mettre un frein à la contrebande du bétail qui pousse les propriétaires d'animaux à vendre hors des frontières du pays sans l'intervention des organismes financiers ce qui crée un manque à gagner pour le pays. A ce propos la solution de la SODERA visant à créer des fermes d'élevage le long des frontières bien que comportant quelques difficultés est assez originale.

L'amélioration des circuits de commercialisation du bétail et de la viande demande de la tenacité puisqu'il s'agit de bouleverser un système traditionnel très enraciné et souvent justifié par le contexte socio-économique. Toute action dans ce domaine doit donc reposer sur le réalisme pour ne pas provoquer un changement qui, à court terme occasionne un bouleversement et se révèle non rentable.

L'objectif recherché dans l'amélioration de la commercialisation doit être celui de l'efficacité économique, l'expérience montre que le développement de l'économie nationale

s'accompagne d'un accroissement antérieur des dépenses de commercialisation par rapport au coût de production agricole (13) ; il en est de même pour les productions animales car le passage de l'élevage "sentimental" à l'élevage monétarisé correspond également à un renforcement progressif des services fournis par le secteur commercialisation notamment pour l'amélioration de la qualité.

5. Les coopératives d'éleveurs

On ne peut concevoir une véritable amélioration des productions animales sans une organisation véritable de tous ceux qui interviennent dans les maillons de la production. La solution peut se trouver dans un mouvement coopératif d'éleveurs, l'objectif étant d'amener ceux-ci à prendre en charge eux-mêmes toutes les activités allant de la production à la consommation en contrôlant les circuits de vente et d'approvisionnement.

L'idée des coopératives est ancienne au Bénin mais ces dernières n'ont pas toujours su jouer leur rôle à cause d'une mauvaise définition des fonctions et de la non-intégration dans les plans de développement économique et social.

En août 1961 les lois 61-26 et 61-27 interviennent pour préciser les bases de la création des coopératives.

En 1971 dans le secteur urbain on comptait deux coopératives ouvrières (Parakou et Cotonou) toutes deux spécialisées dans la fabrication de meubles ; et des coopératives de consommation réunies dans l'"Union des Coopératives de Consommateurs".

Dans le secteur rural, essentiellement des coopératives d'aménagement rural ont été créées (3795 en 1971), mais les bénéfices réalisés ne profitaient pas aux membres qui n'étaient rien d'autres que des ouvriers agricoles salariés.

Dans le domaine de l'élevage quelques regroupements timides de bouchers se constituèrent de temps en temps pour trouver des solutions à des problèmes ponctuels. La faiblesse du mouvement coopératif en milieu éleveur réside dans trois séries de données : techniques, sociologiques et économiques (42). LA coopérative d'éleveurs se conçoit pour :

1. Un meilleur encadrement technique

Il ne s'agira pas de se substituer aux éleveurs ; l'ensemble des efforts doit se traduire par une augmentation du croît du troupeau et partant du taux de commercialisation. Pour la vulgarisation on pourra choisir des éleveurs pionniers jouissant d'une influence certaine et réceptifs aux techniques nouvelles.

Les encadreurs amont à insister sur la notion de gestion : gestion des parcours, gestion du troupeau et commercialisation des animaux au moment favorable afin d'obtenir un meilleur profit.

A propos de cette gestion du troupeau Jean LEVIF cité par LEHENNANF (38) fait remarquer que "la vente hâtive des mâles sous la pression monétaire et leur abattage sont une consommation anticipée du troupeau, le stade suivant sera sans doute la consommation d'une partie du capital c'est à dire le stock de reproductrices". Or si le capital est entamé le diagnostic est simple : mauvaise gestion.

2. Une intégration des éleveurs

Par l'intermédiaire du mouvement coopératif les éleveurs seront intégrés dans les circuits économiques nationaux, pour cela il faudra rompre la persistance des éleveurs à limiter leurs besoins, en un mot faire d'eux des consommateurs de bien d'équipement. Le rôle des services de l'élevage et des "CARDER" sera déterminant par l'intermédiaire de cadres dont certains, par leur longue expérience du terrain connaissent

la psychologie des éleveurs, leurs problèmes et jouissent plus facilement de leur confiance.

Organisation pratique

La coopérative de base sera constituée par les groupements d'éleveurs au niveau des villages ou des communes. Plusieurs communes formeront les coopératives du district ensuite de la province. Sur le plan national l'union des coopératives constituera une fédération nationale des coopératives d'éleveurs dirigée par un conseil d'administration ayant une base juridique et un soutien politique solides pour garantir sa crédibilité face aux importations (nous pensons plus particulièrement aux aviculteurs).

Fonctions

Elle s'occupera essentiellement de :

L'approvisionnement en marchandises de première nécessité.

. L'équipement des villages par la réalisation des oeuvres d'intérêt collectif

. La mobilisation de l'épargne

. L'alphabétisation des membres dans les langues nationales

. La participation à la fixation des prix de bétail et de la viande

. Enfin organisation de l'accès au crédit des éleveurs.

6. L'aide aux éleveurs

En demandant aux éleveurs de résister aux tentatives de vente des femelles dont l'épanouissement permettra un autofinancement par les vêlages il faudra leur assurer une autre source d'argent leur permettant de satisfaire leurs besoins

urgents. D'autre part la concrétisation des initiatives en matière d'élevage est subordonnée à un fonds ; ainsi se pose le problème de l'accès des éleveurs au crédit.

Avec le développement de la culture attelée beaucoup de paysans ont eu accès au crédit agricole ainsi le paysan qui prend un outillage complet bénéficiait d'un prêt de 45 000 F CFA remboursable en 5 ans. Ce crédit représentait en 1970 26 à 27 millions de francs (9).

Actuellement la GNCA (Caisse Nationale de Crédit Agricole) se propose de financer des fermes, des coopératives, l'acquisition du matériel de traction et également les programmes de petit élevage. Il serait souhaitable que les différents groupes socio-professionnels travaillant dans le secteur des productions animales soient informés de cette possibilité qui leur est offerte.

On s'attachera à rompre l'isolement technique des éleveurs qui est un frein à la promotion du crédit. Il convient comme l'a souligné Serge ROBERT (49) que le crédit en question ait une mentalité de banque de développement c'est à dire avec des contributions budgétaires importantes sous forme de prêts ou de dons, du moins au début.

C O N C L U S I O N

En conclusion à l'étude de la place de l'élevage dans l'économie de la République Populaire du Bénin on peut retenir les caractéristiques suivantes :

Le commerce extérieur des produits animaux représente un poste de faible importance dans la balance commerciale du Bénin ; les moyennes se situent à environ 2 % des importations en valeur et moins de 1 % des exportations. Depuis plusieurs années le solde commercial de l'élevage est déficitaire. Les courants commerciaux du bétail sont polarisés vers le Niger et la Haute Volta pour les importations et vers le Togo et le Nigéria pour les exportations.

Toutefois le capital bétail représente en valeur, en 1975, près de 30 milliards de F CFA ; le gros du capital étant constitué par le troupeau bovin avec plus de 20 milliards soit 70,3 % du total. Ce capital fournit une production intérieure brute d'un montant global d'environ 6 milliards de francs ; le rendement économique approché d'exploitation du cheptel est d'au moins 20 %. Cet aspect financier associé aux aspects sociaux et à la santé des populations font de l'élevage du pays un secteur d'avenir dans le développement économique et social.

Pourtant la valeur ajoutée des produits reste faible (5 % en 1969, 4,8 % en 1975) ; ainsi malgré ses énormes possibilités le revenu de l'élevage per capita est modeste (5 à 6 % du revenu national).

Cette faiblesse de la part de la production de l'élevage dans le P.I.B. (produit intérieur brut) est la conséquence d'un certain nombre de facteurs qui ont entravé le développement de l'élevage : ces facteurs sont essentiellement d'ordre sociologique tenant à la mentalité de ceux qui

.../...

détiennent le gros du capital , sanitaire et zootechnique. A cela s'ajoute le peu d'intérêt accordé par les services publics, illustré par la ségrégation entre l'agriculture et l'élevage instituée depuis longtemps et poursuivie jusqu'à nos jours.

En effet très tôt dans les programmes de développement l'accent a été mis sur les cultures d'exportation et l'élevage ne pouvant dégager un surplus exportable consistant était purement négligé rejoignant ainsi les cultures vivrières.

Pour que l'élevage retrouve la place qui lui revient dans l'économie nationale, un certain nombre d'actions vigoureuses doivent être entreprises.

- sur un plan général il est important d'améliorer en premier lieu les conditions d'alimentation et la santé du cheptel pour que les produits issus des lignées plus productrices puissent extérioriser leur potentiel.

- sur un plan ponctuel les actions seront menées dans trois directions.

1. au niveau du secteur traditionnel, l'état interviendra par la formation et l'encadrement des éleveurs afin de les intégrer dans les circuits économiques.

2. au niveau des exploitations privées de taille moyenne pour les petites espèces, le rôle de l'état et des organismes affiliés sera d'encourager cet élan de la part des populations de créer de la valeur ajoutée sur place.

Cette catégorie bénéficiera de l'aide sous forme d'encadrement technique et d'un système de crédit adéquat

3. au niveau des grandes unités de production, compte tenu de leur envergure il faudra associer capitaux

nationaux et capitaux étrangers. L'intervention des capitaux étrangers ne doit pas être comprise comme un manquement au principe salubre de "compter d'abord sur ses propres forces" tant que les investisseurs se conforment aux principes de la politique nouvelle d'indépendance nationale. Il s'agit en un mot d'adapter les conventions liant l'état et les bailleurs de fonds aux réalités béninoises.

Lorsque toute cette politique sera bien menée, l'élevage pourra pleinement remplir son rôle de facteur de développement économique et social en contribuant d'abord à l'amélioration du niveau de vie des éleveurs en participant ensuite à l'amélioration de la balance commerciale du pays.

BIBLIOGRAPHIE

I - RAPPORTS ET PUBLICATIONS

1 - Anonyme

L'agriculture africaine. Ediafric, la documentation africaine 1972, 1975, 1976.

2 - Anonyme

Annuaire statistique du "Dahomey". 1973

3 - Anonyme

Aspects économiques. République du "Dahomey"
M.E.F., 1972, numéro spécial

4 - Anonyme

Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
(BCEAO) 1976

5 - Anonyme

Indicateurs économiques D. Banque Centrale des
Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ; Février
1973, n° 203

6 - Anonyme

Indicateurs économiques B. Banque Centrale des
Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ; novembre
1977, n° 255

- 7 - Anonyme
Les productions animales en République Populaire
du Bénin. Direction de l'Elevage 1976.
- 8 - Anonyme
Projet de production intégrée de viande bovine
au Sénégal. SONAPROV ; 1977
- 9 - Anonyme
Rapport du comité national de la recherche
agronomique République du "Dahomey" ; 1970, n° 4
- 10 - Anonyme
Rapport annuel du service de l'élevage. 1975
- 11 - Anonyme
Recueil statistique de la production animale.
SEDES PARIS, 1975
- 11 - Ouvrages généraux
- 12 - AKPO (E.)
La commercialisation des animaux au "Dahomey"
Mémoire de fin d'^{Etudes}année ; L.A.M. Sékou, 1975
- 13 - ALAPINI (C.)
La commercialisation des produits agricoles au
"Dahomey" et son incidence sur la balance des
paiements. Travail de fin d'Etudes ; F.S.A.E.G. ;
1975
- 14 - Anonyme
Décennie 2. Magazine de l'Afrique moderne n° 24

- 15 - Anonyme
Loi fondamentale de la République Populaire du Bénin Constitution du 26 Août 1977.
- 16 - Anonyme
Organisation et règlement des professions touchant sur le commerce du bétail et de la viande. Revue C.E.B.V. ; 1974 ; (7) pages 29-31
- 17 - Anonyme
Plan de développement économique et social de la République du "Dahomey". 1966-1970
- 18 - Anonyme
Réforme de l'administration territoriale. République du "Dahomey". G.M.R. ; M.I.S. ; Février 1974
- 19 - ASSOGBA (M.)
Contribution à l'étude de la couverture des besoins en protéines d'origine animale de la population de la République Populaire du Bénin. Thèse Doct. Vét., E.I.S.M.V. ; DAKAR, 1977, n° 2
- 20 - ATCHY (A.)
Prix du bétail dans la province du Borgou. Communication Parakou 1977.
- 21 - ATCHY (A.)
Contribution à l'étude de la transhumance en République Populaire du Bénin. Thèse Doct. Vét. ; E.I.S.M.V. ; DAKAR 1976 n° 2
- 22 - BREMAUD (O.)
La production de boeufs en relation avec sa commercialisation. Rapport F.A.O., n° AT 2387 ; 1967

23 - BRIZARD (H.)

Un capital en partie improductif : le cheptel bovin des Peul.
Bulletin du service zootechnique et épizootique ;
A.O.F. 1938

24 - CURASSON (M.G.)

Le rôle et l'importance des pâturages dans l'économie des pays chauds.
Revue I.E.M.V.T. ; 1974, (4) : pages 279-283

25 - DENIS (J.P.) et VALENZA (J.)

Etude de la mortalité bovine au centre de recherches zootechniques de DARA (Sénégal). Revue I.E.M.V.T. ; 1972, 25, (3) : pages 445-454

26 - DIENG (A.A.)

Réflexions sur l'économie de la viande dans les régions du Cap-Vert. DAKAR, juillet 1973

27 - DOMINGO (A.M.)

Contribution à l'étude de la population bovine des Etats du Golfe du Bénin
Thèse Doct. Vét. E.I.S.M.V. ; DAKAR 1976, n° 1

28 - DOUTRESSOUILLE (G.)

L'élevage en Afrique Occidentale Française
Paris Larose, 1947

29 - DU PIRE (M.)

Les facteurs humains de l'économie pastorale
IFAN/CNRS, Janvier 1962 ; Etudes supérieures
n° 6

30 - EVENSON (R.)

Facteurs économiques intervenant dans la politique d'investissement relative aux recherches et à la vulgarisation. Journal AAASA ; 1973 ; Vol 2 suppl 1 ; pages 195-206

31 - FEUNTENN (L.)

L'élevage en Afrique Occidentale Française ; son importance économique, les conditions de son amélioration. Revue I.E.M.V.T. Paris 1955 (1)

32 - GODFRAIN (J.C.)

Les incidences économiques des activités du vétérinaire. Revue I.E.M.V.T. ; VIIIe Journées médicales de DAKAR, Avril 1973

33 - GUELLY (C.P.)

Difficultés économiques du "Dahomey". Eléments de contribution au développement concerté des productions animales.
Thèse Doct. Vét. ; Toulouse 1970 n° 56

34 - HUTTON (E.M.)

Pâturages tropicaux et production de viande de boeuf. Revue mond. Zoot. ; 1974 (12) pages 1-7

35 - JEANNIN (A.)

Expertise en vue de l'établissement de projets d'études portant sur le développement de l'élevage I.E.M.V.T. ; Paris, 1963

36 - JOUVE (J.L.) et LETENNEUR (L.)

Essais d'embouche intensive de zébus maliens en Côte d'Ivoire. Revue I.E.M.V.T. ; 1972, 25 (2) ; pages 297-308

37 - LACROUTS (M.)

Le commerce du bétail et de la viande en Afrique Noire et à Madagascar.

Courrier de l'Association ; Mars-Avril 1972 ;
n° 12 pages 25-31

38 - LEHENANFF (J.)

Bases et méthodes de gestion d'une exploitation agricole. Thèse Doct. Vét. ; Toulouse, 1968 n° 25

39 - LEVIF (J.)

Relation entre l'âge de la commercialisation des mâles et la production de viande bovine en élevage sahélien extensif. Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères.

Direction de l'aide au développement. Elevage
DAKAR 1973

40 - LY (B.)

L'économie de la viande dans la région du Cap-Vert. Thèse Doctorat 3e cycle ; Faculté des Lettres et Sciences Humaines ; Université de DAKAR, 1971

41 - MAHU (H.)

Economie rurale. Bruxelles : I.C.H., 1964. -
336 pages

42 - NDIAYE (A.L.) et BA (C.)

Elevage et coopération en Afrique Tropicale : l'exemple du Sénégal. Revue I.E.M.V.T. ; 1972, XXV, (3) :
pages 433-443

- 43 - NDIAYE (A.L.)
Contribution à l'étude de l'élevage en Afrique
Tropicale Nord. Bulletin C.E.B.V. ; Oct. Déc.
1973
- 44 - NDIAYE (A.L.)
Les bases de l'élevage
Journal de l'AAASA ; 1976, 3 (1) : pages 14-19
- 45 - OTT (C.V.)
Etude sur les divers aspects de l'économie
agricole et commerciale de la République du
"Dahomey" FAO, Rome, 1963
- 46 - PECAUD (M.G.)
L'élevage et les animaux du "Dahomey". DAKAR
GOREE. Imprimerie du gouvernement général, 1972.
- 47 - PREVOT (V.)
Géographie du monde contemporain PARIS, BENIN
1969
- 48 - QUEINNEC (G.)
Rapport général sur l'économie de l'élevage
africain dans le cadre local
Colloque O.C.A.M. sur l'élevage. Fort Lamy, 1969
- 49 - ROBERT (S.)
La C.N.C.A. Afrique Agriculture ; mensuel d'in-
formations agricoles ;
Novembre 1977 n° 27 : pages 18-21
- 50 - ROBINET (H.)
Réflexions sur l'association Agriculture-Elevage
Bulletin de la C.E.B.V. ; Janvier Mars 1973

- 51 - ROCHEZ (H.)
Essai d'analyse de l'embouche paysanne associée
à la traction bovine. Bulletin C.E.B.V. ; Janvier
Mars 1977, N° 19 : pays 8-21
- 52 - SAKA (S.)
Exploitation du troupeau bovin en République
Populaire du Bénin. Thèse Doct. Méd. Vét. ;
E.I.S.M.V. DAKAR 1976, N° 13
- 53 - SARNIGUET (J.), MIEULE (J. de), BLANC (P.) TIC (J.)
Approvisionnement en viande de l'Afrique de
l'Ouest S.E.D.E.S. ; Février 1973, PARIS
- 54 - TCHANLEY (M.)
Signification économique et sociale de l'éle-
vage traditionnel au Togo
Thèse Doct. Méd. Vét. E.I.S.M.V. ; DAKAR, 1975
- 55 - TILLIEN (G.)
Problèmes de l'économie animale en Haute-Volta
Etude relative à l'exploitation des produits
d'origine animale. Rapport I.E.M.V.T. 1961
- 56 - TROQUEREAU (P.J.A.)
Les ressources animales du "Dahomey". Leur ex-
ploitation, perspectives d'avenir PARIS, 1961
- 57 - VIAUT (P.L.S.)
Rapport sur la méthodologie pour un développe-
ment de l'élevage harmonieux avec l'ensemble
du développement rural et exemples d'application.
FAO ; Rome 1966
- 58 - VEYRET (P.)
Géographie de l'élevage. Paris ; 5e édition
Gallimard 1951

TABLE DES CARTES ET TABLEAUX

	Pages
<u>Carte n° 1</u> La République Populaire du Bénin	5
<u>Tableau I</u> :	
Population estimée de la République Populaire du Bénin en 1975	12
<u>Tableau II</u> :	
Population masculine de 15 ans et plus selon le secteur d'activité et la zone d'habitat	13
<u>Tableau III</u> :	
Evolution de quelques agrégats nationaux de 1965 à 1975	15
<u>Tableau IV</u> :	
Répartition du Produit Intérieur Brut par branche d'activité économique	17
<u>Tableau V</u> :	
Plantations industrielles de palmier à huile sélectionnés en 1970	21
<u>Tableau VI</u> :	
Production d'huile et dérivés du palmier	23
<u>Tableau VII</u> :	
Evolution des exportations d'huile de palme et divers	24
<u>Tableau VIII</u> :	
Répartition du personnel technique de l'élevage en 1975	41

Tableau IX :

Effectif général, Répartition et évolution du cheptel bovin de 1965 à 1975 51

Tableau X :

Effectifs annuels toutes espèces de 1969 à 1975 52

Tableau XI :

Composition du troupeau bovin 53

Tableau XII :

Evolution du commerce extérieur du Bénin de 1958 à 1974 58

Tableau XIII :

Commerce extérieur du Bénin : Partenaires économiques 60

Tableau XIV :

Evolution des termes de l'échange au Bénin 62

Tableau XV :

Balance des paiements extérieurs du Bénin 63

Tableau XVI :

Bilan des besoins et consommations en protéines d'origine animale de la population de la République Populaire du Bénin 66

Tableau XVII :

Evolution comparée des besoins en viandes et de la production nationale de 1970 à 1980 67

<u>Tableau XVIII</u> :	
Importations d'animaux sur pied	70
<u>Tableau XIX</u> :	
Origine et importance des importations contrôlées du bétail sur pied	71
<u>Tableau XX</u> :	
Evolution des exportations contrôlées du gros bétail	73
<u>Tableau XXI</u> :	
L'élevage dans le commerce extérieur	75
<u>Tableau XXII</u> :	
Commerce intérieur du bétail	77
<u>Carte n° 2</u> :	
Routes du bétail	79
<u>Tableau XXIII</u> :	
Tarif des patentes appliquées au commerce du bétail et de la viande	86
<u>Tableau XXIV</u> :	
Recettes des exploitations et produits divers	90
<u>Tableau XXV</u> :	
Prix du bétail aux points d'achat	92
<u>Tableau XXVI</u> :	
Structure du prix de revient de la viande	95
<u>Tableau XXVII</u> :	
Valeur estimée du capital bétail	100

Tableau XXVIII :

Valeur de la production animale en 1975	
Production en quantités	102

Tableau XXIX :

Valeur de la production animale en 1975	
Production en valeur	103

Tableau XXX :

La production animale dans le P.I.B. en 1969 et 1975	105
--	-----

Tableau XXXI :

L'élevage dans le P.I.B. des Etats de la Communauté Economique du bétail et de la viande	106
--	-----

Tableau XXXII :

Récapitulation et Echancier des investissements à l'élevage de 1966 à 1970	112
--	-----

TABLE DES MATIERES

Pages

<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>PREMIER CHAPITRE : LES STRUCTURES DE L'ECONOMIE BENINOISE</u>	4
I - <u>LE CADRE PHYSIQUE</u>	6
1) les limites	6
2) le climat	6
3) le relief	7
4) Hydrographie	7
II - <u>LE CADRE HUMAIN : LA DEMOGRAPHIE</u>	9
POPULATION ET GROUPES ETHNIQUES	9
III - <u>LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE ET LES PRINCIPAUX SECTEURS DE L'ECONOMIE</u>	14
A) Définition des principaux agrégats	14
B) Les différents secteurs de l'économie béninoise	16
1) le secteur industriel	18
2) le secteur primaire	18
. Les cultures d'exportation	19
. Les cultures vivrières	29
<u>DEUXIEME CHAPITRE : APERCU GENERAL SUR L'ELEVAGE EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN</u>	32
I - <u>LES STRUCTURES D'ENCADREMENT</u>	33
A) Le service de l'élevage	33
B) Les "CARDER"	35
C) Personnel au service de l'élevage	40

	Pages
<u>II - LA PRATIQUE DE L'ELEVAGE EN REPUBLIQUE POPULAIRE</u> <u>DU BENIN</u>	42
A) L'élevage traditionnel	42
1) l'élevage bovin	42
1.1. Elevage pastoral	42
1.2. Elevage sédentaire	43
1.3. Les espèces exploitées	
2) l'élevage des petits ruminants	45
3) l'élevage porcin	46
4) l'aviculture traditionnelle	46
B) Elevage amélioré	47
1) les fermes d'élevage de la SODERA	47
. la SODERA	47
. les Unités de production	48
<u>III - LES PRINCIPALES PRODUCTIONS</u>	50
A) La production bovine	50
. Effectif du cheptel bovin	50
. Composition du troupeau bovin	53
. Productivité et rendement du troupeau bovin	53
B) Evaluation des diverses productions	54

<u>TROISIEME CHAPITRE</u> : PRODUCTIONS ANIMALES ET COMMERCE	56
A) La balance commerciale du Bénin	57
1. Aperçu sur les échanges commerciaux	57
2. Principaux produits exportés du Bénin	59
3. Les produits importés	59
4. Les partenaires économiques	59
B) Balance des paiements du Bénin	61
C) Les produits de l'élevage et le commerce extérieur	65
1. Les importations	65
1.1. Importations du bétail vivant	68
1.2. Importations de viandes	72
1.3. Importations de lait et produits dérivés	72
2. Les exportations	73
3. Bilan du commerce extérieur	
D) Les produits de l'élevage et le commerce intérieur	76
1. Le commerce intérieur du bétail et de la viande	76
1.1. Les routes du bétail	78
1.2. Modes d'acheminement	78
le convoyage à pied	78
le transport ferroviaire	80
l'acheminement par camion	81
1.3. Le circuit de commercialisation	81
1.4. Le coût de la commercialisation	82
les frais variables	82
les taxes	84

	Pages
1.5. Prix du bétail vivant	90
1.6. Prix de la viande	91
1.7. Structure du prix de revient de la viande	94
1.8. Particularité des transactions	96
 <u>CHAPITRE QUATRE : VALEUR DE LA PRODUCTION DE L'ELEVAGE ET SA PART DANS LE P.I.B.</u>	
<u>I - VALEUR DE LA PRODUCTION DE L'ELEVAGE</u>	99
Estimation du capital bétail	99
2) Valeur de la production de l'élevage et sa part dans le P.I.B. au Bénin	101
 <u>CHAPITRE CINQ : LES ENTRAVES AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE. PROPOSITIONS POUR UN MEIL- LEUR RENDEMENT DU CAPITAL BETAIL</u>	
1) Les entraves au développement de l'élevage	108
1. Les obstacles directs	108
1.1. Les obstacles sanitaires	108
1.2. Alimentation et abreuvement	109
2) Les obstacles indirects	109
2.1. La mentalité des hommes	109
2.3. Difficultés financières et maté- rielles	111
Budget de l'élevage	111
Investissements à l'élevage	111
 <u>II - PROPOSITIONS D'AMELIORATION</u>	 113
1. Alimentation et abreuvement	114
Assainissement des pâturages	114
Meilleure utilisation des sous-produits	114

Politique de l'eau	115
2) Amélioration de l'état sanitaire	115
3) Création des centres d'embouche	116
4) Amélioration des circuits de commercialisation	117
5) Les coopératives d'éleveurs	119
6) L'aide aux éleveurs	121
CONCLUSION	123
BIBLIOGRAPHIE	126
TABLE DES CARTES ET TABLEAUX	134
TABLE DES MATIERES	138

-o-o-o-o-o-o-o-o-

VU

LE DIRECTEUR

de l'Ecole Inter-Etats
des Sciences et Médecine
Vétérinaires

LE PROFESSEUR RESPONSABLE

de l'Ecole Inter-Etats des
Sciences et Médecine Vétérinaires

VU

LE DOYEN

de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie

LE PRESIDENT DU JURY

Vu et permis d'imprimer _____

DAKAR, le _____

LE RECTEUR PRESIDENT DU CONSEIL PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE